

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3437 - MARDI 26 FÉVRIER 2019

FORMATION DU GOUVERNEMENT

L'identification de la majorité
parlementaire bloque

Signature de la charte instituant le FCC comme regroupement politique

Si le Front commun pour le Congo continue de revendiquer la majorité parlementaire, estimant que celle-ci est clairement établie à la lumière des résultats provisoires des législatives nationales qui le placent en tête avec plus de trois cents députés élus, le Cap pour le changement pense que cela ne peut occulter la nomination d'un informateur, conformément à l'article 78 de la Constitution. Telle est, d'après cette coalition, la voie légale pour identifier la majorité à la chambre basse du parlement. Dès lors, elle exhorte Félix Tshisekedi, qui vient de totaliser un mois depuis son investiture, à nommer rapidement un informateur chargé d'identifier la majorité parlementaire dans laquelle sera désigné le Premier ministre.

Page 2

PRISON CENTRALE DE MAKALA

La FBCP dénonce
les décès au quotidien
des détenus

Préoccupée par les décès au quotidien des détenus de l'ex-Prison centrale de Makala, la Fondation Bill-Clinton pour la Paix (FBCP) pense que cette situation serait causée par la révocation ou la sanction infligée à trente-deux membres du personnel médical et administratif du Centre de santé de cette institution carcérale qui compte, à ce jour, au moins 7 750 détenus dont 1 061 condamnés.

À titre de recommandation, l'ONG appelle, à court terme, à une réunion urgente entre les ministres de la Santé publique et de la Justice en vue de remettre, dans leurs droits, les trente-deux agents renvoyés depuis le 29 décembre 2018. Elle plaide pour que les droits des détenus et des fonctionnaires des prisons soient respectés.

Page 3

DISPARITION

La classe politique salue le combat
historique d'Antoine Gizenga

Le secrétaire général du Parti lumbumbiste unifié (Palu), Antoine Gizenga, est décédé le 24 février à Kinshasa à l'âge de 93 ans. Il disparaît, comme l'a fait savoir Willy Makiashi, député national de ce parti, « juste au moment où le pays a besoin de repères historiques, politiques et sociologiques ». Des réactions fusent de partout pour saluer le combat politique de ce grand homme et son leadership.

Le deuxième vice-président du regroupement politique Palu et alliés, Henri-Thomas Lokondo, voit dans ce décès une perte pour la République car, dit-il, c'est « une personnalité mythique de l'histoire politique de notre pays qui vient de partir ».

D'autres acteurs politiques ont loué la constance dans son combat mais aussi la constance dans la vision de Patrice Emery Lumumba qu'il avait incarnée.

Page 3



INCIVISME

Un centre de traitement
d'Ébola incendié
à Butembo

Page 4

ÉDITORIAL

Preuve

Si il fallait une preuve que l'Afrique entend, à juste titre, jouer un rôle majeur dans la lutte contre le dérèglement climatique qui menace notre espèce dans son ensemble, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu hier à Niamey est là pour l'apporter. Certes, il ne garantit pas que cette bataille vitale sera gagnée, mais il prouve que le continent tout entier a bien conscience des dangers extrêmes que la suractivité industrielle et la dégradation de la nature font courir aux peuples de la Terre.

Le but de ce sommet organisé étant de donner un contenu concret à l'Accord de Paris qui marqua de façon claire la prise de conscience collective de ces dangers, il convient d'observer maintenant avec la plus grande attention les mesures qui seront prises dans le cadre du Plan d'investissements climatique 2018-2030 adopté dans la capitale du Niger. D'abord, bien sûr, parce que leur application sur le terrain permettra de vérifier si l'on est bien passé des paroles aux actes. Ensuite, parce que cette même application enverra un signal fort à la communauté humaine tout entière qui, pour l'instant, doute toujours et à juste raison de la volonté des Etats d'agir dans le bon sens.

L'Afrique affirmant avec force, par la voix de ses dirigeants, sa volonté de préserver la nature, il est évident que les initiatives telles que le Fonds bleu pour le Bassin du Congo devront figurer en bonne, très bonne place, dans le programme qui se dessine à l'échelle du continent. Lancée à Oyo, il y a très exactement deux ans, et soutenue par les pays de l'Afrique centrale qui ont démontré leur volonté d'agir, cette institution donne, en effet, une idée précise de ce qui devra être accompli dans les décennies à venir si l'on veut protéger la nature dont dépend notre propre survie. Il convient donc de la placer au cœur même du plan qui vient d'être approuvé à l'échelle du continent.

Si le Fonds bleu tient ses promesses, il servira de modèle aux initiatives qui seront prises sur toute la surface du continent africain pour lutter contre la déforestation, protéger les tourbières, développer une agriculture saine, exploiter de façon raisonnable les ressources minières, empêcher la surindustrialisation, bref garantir aux nouvelles générations qu'elles pourront vivre dans un monde sûr, apaisé, protégé.

Le Courrier de Kinshasa

FORMATION DU GOUVERNEMENT

L'identification de la majorité bloque le processus

Si le Front commun pour le Congo (FCC) continue de revendiquer la majorité parlementaire estimant que celle-ci est clairement établie à la lumière des résultats provisoires des législatives nationales qui le place nettement en tête avec plus de trois cents députés élus, le Cap pour le changement (Cach) pense que cela ne peut occulter la nomination d'un informateur, conformément à l'article 78 de la Constitution.

Cela fait plus d'un mois depuis que la République démocratique du Congo fonctionne avec un exécutif expédiant les affaires courantes et dont le pouvoir de gestion s'avère limité. Le fait que le nouveau gouvernement tarde à venir commence à agacer. La patience a atteint ses limites. Et pourtant, la dernière entrevue que Joseph Kabila a eue avec Félix Tshisekedi, à la cité de l'Union européenne, avait rassuré plus d'un sur la célérité qui allait être imprimée sur la formation du gouvernement. Au finish, les lignes n'ont pas bougé. Les choses demeurent en état. La tendance est curieusement de s'accommoder à la situation alors que le temps s'égrène et que, bientôt, Félix Tshisekedi et les siens seront évalués au terme de leurs premiers cent jours. Qu'est-ce qui bloque ? En tout cas, des indiscretions recueillies dans la ville haute, il ressort que la formation du gouvernement achoppe sur la question de la nomination d'un informateur. Selon l'article 78 de la Constitution, celui-ci est censé identifier la majorité à l'Assemblée nationale. Une disposition constitutionnelle qui peine à se matérialiser eu égard aux diverses interprétations souvent contradictoires faites autour par les acteurs politiques, selon qu'ils sont de la nouvelle coalition au pouvoir, en l'occurrence le Cach, ou de l'ancienne majorité présidentielle. Chacun y va de son argumentaire pour juger de l'opportunité ou non d'appliquer cette disposition constitutionnelle. Au FCC, la plate-forme dont Joseph Kabila est l'autorité morale, on est formel : « la nomination d'un informateur n'est plus à l'ordre du jour dès lors que

la majorité parlementaire est déjà connue ». Pour l'heure, le FCC revendique trois-cent trente députés nationaux élus en attendant l'examen des contentieux électoraux en cours au niveau de la Cour constitutionnelle. Ce qui, d'après le coordonnateur de son comité stratégique, le place à ce jour comme « la plus grande force politique et la toute première de la République démocratique du Congo ».

Fort de ce contingent d'élus au niveau national et de près de huit cent trente-six au niveau provincial, le FCC est censé jouer les premiers rôles dans la sphère politique congolaise, se convaincant Néhémie Mwilanya. Lui, comme d'autres de sa famille politique, estiment que les jeux sont faits et que le chef de l'Etat n'a qu'à nommer le Premier ministre dans les rangs du FCC, sans passer nécessairement par un informateur. « Le FCC a la majorité à l'Assemblée nationale. La question ne devrait pas faire débat. C'est une évidence. Le président de la République n'a qu'à le constater. Dans ces conditions, je ne vois pas l'opportunité de nommer un informateur, dans la mesure où la majorité obtenue par le FCC ne fait l'ombre d'aucun doute », avait récemment réfléchi, à haute et intelligible voix, un cadre du FCC.

Le Cach et l'UDPS font de la résistance

Une approche qui a du mal à passer chez les pro Tshisekedi qui tiennent mordicus à la nomination d'un informateur pour autant qu'aucun parti ou regroupement politique n'a atteint la majorité dans la nouvelle Assemblée nationale. Aucun d'entre eux n'a dépassé le seuil légal, soit 250 +1, fait-on observer. En tout cas à l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social), l'on n'est pas prêt à donner un chèque en blanc au FCC dont le nom ne se retrouve dans aucun registre de partis et regroupements politiques légalement enregistrés au niveau du ministère de l'Intérieur. Bien plus, argumente-t-on, le FCC ne figurait sur aucune liste électorale. Sa création, soutient-on,

est antérieure à la publication des résultats aux législatives nationales et provinciales. « Au regard de la loi, c'est un regroupement politique qui n'existe pas. Le FCC, comme regroupement des regroupements politiques, est une entorse à la loi régissant les partis politiques en RDC », a déclaré, à ce propos, le président de l'Alliance pour l'alternance démocratique, Modeste Mutinga, qui ne comprend pas que cette coalition électorale puisse revendiquer la majorité à la chambre basse du parlement. Il a soutenu que seul un parti ou regroupement politique ayant atteint le nombre de deux cent cinquante plus un peut revendiquer la majorité à l'Assemblée nationale.

Or, à la lumière des résultats provisoires des législatives nationales, il est donné de constater que la majorité à l'Assemblée nationale n'existe pas. Aucun parti ou regroupement politique n'a, en effet, réuni les conditions requises par la loi. D'où le besoin de nommer un informateur pour justement rechercher cette majorité parlementaire.

D'autres analystes estiment que dans la configuration actuelle de l'Assemblée nationale, cette majorité parlementaire ne peut être que la résultante d'une coalition de regroupements politiques présents à l'Assemblée nationale. « Que le FCC le constate, sans passer par la voie légale de l'informateur, est une aberration. C'est violer de bout en bout la Constitution », a lâché Modeste Mutinga.

Reste à savoir si Félix Tshisekedi se pliera au diktat du FCC qui l'a mis devant un fait accompli en revendiquant la majorité, ou s'il va chercher à s'affranchir de ce carcan en nommant un informateur chargé d'identifier la majorité parlementaire avec laquelle il va travailler. « S'il se laisse entraîner dans la voie du FCC, il aura non seulement violé la Constitution, mais surtout ouvert un différend fâcheux, car c'est la Constitution qui sera violée », a averti Modeste Mutinga.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé
Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DISPARITION

La classe politique salue le combat historique d'Antoine Gizenga

Le secrétaire général du Parti lumumbiste unifié (Palu) est décédé le 24 février à Kinshasa, à l'âge de 93 ans.

La confirmation du décès a été faite le même jour par les instances dirigeantes du Palu qui se gardent encore de donner un programme quelconque, le temps de se concerter avec la présidence de la République. L'inévitable s'est produit un mois après que le pays a réalisé sa première alternance politique au sommet de l'Etat. Antoine Gizenga disparaît, comme l'a fait savoir Willy Makiashi, député national du Palu, « *juste au moment où le pays a besoin de repères historiques, politiques et sociologiques, où la relance par rapport au processus politico-électoral démocratique venait de se dérouler* ».

Sur la scène politique congolaise, des réactions fusent de partout pour saluer le combat politique de ce grand homme et son leadership. Des acteurs politiques de tout bord ont reconnu la constance de son combat, à l'instar du secrétaire général adjoint en charge de la communication et implantation de l'Union pour la démocratie

et le progrès social, Augustin Kabuya. Ce dernier a salué la mémoire d'un grand homme politique et d'un modèle. « *Le patriarche Antoine Gizenga était un grand homme politique, un modèle pour nous à cause de son combat politique, son leadership. C'est quelqu'un qui est mort en tant que mythe. Même quand il ne bougeait plus, les gens continuaient à faire confiance en sa personne. C'est un grand choc. Il laisse un grand vide au niveau de l'espace politique de notre pays* », a-t-il déclaré.

Abondant dans le même sens, le deuxième vice-président du regroupement politique Palu et allié, Henri-Thomas Lokondo, voit dans ce décès une perte pour la République car, c'est « *une personnalité mythique de l'histoire politique de notre pays* » qui vient de partir. « *Le patriarche Gizenga a été l'exemple de la fidélité dans l'action de l'unité nationale, de l'indépendance de notre pays. Malgré l'âge qu'il avait atteint, la lucidité politique ne l'avait pas quitté quant aux choix des options fondamentales pour la paix* », a-t-il réagi. Sur son compte twitter, Kin Kiey Mulumba, un proche de Félix Tshisekedi,



Antoine Gizenga

s'est contenté de placer ces quelques mots : « *Au Palu, une page se referme. À nous nos condoléances* ».

Joseph Kongolo, analyste politique de son état, pense qu'avec la disparition d'Antoine Gizenga, c'est une image de Lumumba qui s'en est allée. « *Gizenga a été caractérisé par la constance dans le combat, la constance dans la vision de Lumumba. C'est la seule personne qui a ravivé la mémoire de Lumumba dans son combat politique. Malheureusement, lors de son passage au pouvoir, il n'a pas eu les*

mains libres pour pouvoir mettre en pratique le programme de Lumumba. Il n'a pas eu le pouvoir qu'il fallait », a-t-il regretté.

Pour Bob Kabamba, professeur de sciences politiques à l'université de Liège, en Belgique, cité par Rfi, Antoine Gizenga avait fait de l'unité congolaise l'un de ses principaux combats. « *Il a quand même été l'un des plus fervents défenseurs de la lutte des classes avec Lumumba, il était parmi les révolutionnaires qui ont mené la révolution dans les années 1960 au Congo* », a-t-il reconnu.

Un combattant de la liberté

Antoine Gizenga Fundji est originaire de la province du Bandundu. Il était marié à Anne Mbuba et laisse quatre enfants. Considéré comme l'un des pères de l'indépendance congolaise, il était chef du Parti solidaire africain en 1959 et élu député national lors des législatives de 1960. Il devient par ce fait vice-Premier ministre dans le gouvernement Lumumba. Il a dirigé, à Kinsangani, le gouvernement de la République populaire du Congo, une rébellion au régime Mobutu en septembre 1960.

De l'histoire récente, on retiendra qu'il s'est porté candidat à l'élection présidentielle de 2006, battu au premier tour du scrutin mais occupera la troisième position après Jean-Pierre Bemba. Son score de 13 % de voix avait attiré Joseph Kabila avec qui il avait conclu l'alliance qui l'a porté à la primature et qu'il quittera en 2008, remplacé par son dauphin politique, Adolphe Muzito. Depuis lors, le patriarche est resté en marge des activités politiques tout en gérant le Palu de loin via un cercle fermé de ses fidèles collaborateurs.

Alain Diasso

PRISON CENTRALE DE MAKALA

La FBCP dénonce les décès quotidiens des détenus

L'organisation de défense des droits de l'homme parle d'une situation due à la mauvaise gestion du personnel médical et administratif du centre de santé de l'institution pénitentiaire.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) s'est dite très préoccupée par les décès quotidiens des détenus de la Prison centrale de Makala (PCM). Cette situation, a-t-elle estimé, serait causée par la révocation ou la sanction de trente-deux membres du personnel médical et administratif du centre de santé de cette institution carcérale qui compte, à ce jour, au moins 7 750 détenus dont 1 061 seulement sont condamnés.

Dans une déclaration rendue publique le 25 février, la FBCP, citant des prisonniers malades, a, par exemple, relevé qu'en date du 22 février, aucun médecin n'a été présent dans ce centre de santé. « *Nous sommes malades mais nous ne pouvons pas être soignés parce qu'il n'y a aucun médecin pour la consultation* », ont indiqué ces prisonniers malades à cette ONG de défense des droits de l'homme.

Une décision illégale

Des détenus dans un couloir de la Prison centrale de Makala/photo des tiers

Les trente-deux fonctionnaires membres du corps médical et administratif du centre de santé de la PCM y ont été affectés par le ministre de la Santé publique. Il appartiendrait donc, selon la FCB, au ministre de les faire partir de ce lieu d'affectation ou de les remplacer par d'autres. D'ailleurs, a-t-elle rappelé, ces fonctionnaires n'ont jamais été frappés par une mesure disciplinaire ou une sanction, pour être remplacés selon la procédure administrative.

Par ailleurs, indique l'ONG, il y a plus de deux cents personnes recrutées, d'une façon floue, par le ministre de la Justice, qui sont affectées à la PCM

alors qu'elles sont sans numéro matricule et sans prime de l'Etat. Pire encore, a-t-elle fait constater, parmi les nouvelles recrues, il y a des enfants, des femmes et des copines de certaines autorités du pays qui assument de hautes fonctions de l'Etat. « *La PCM ne disposant pas d'un budget administratif pour mieux s'occuper de ces fonctionnaires de l'Etat exerçant leur métier dans ce centre pénitentiaire, leur gestion sera très difficile* », a prévenu la FBCP, qui note que même les anciens fonctionnaires qui y évoluent ainsi que les directeurs des prisons ne vivent que de leur maigre salaire sans primes.

Soulignant le droit au travail pour tous, l'organisation de défense des droits de l'homme fait savoir que le recrutement devrait être fait selon la procédure établie. Elle dénonce également ces recrutements à caractère politique dans les parquets, cours et tribunaux de paix, tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation et Cour constitutionnelle, dont la majorité ne dispose pas de frais de fonctionnement, les obligeant à monnayer tout service. « *Alors que certains anciens recrutés ont fait plus de cinq voire quinze ans sans matricule et sans salaire, au lieu de régler leur problème, on préfère recruter de nouveaux et sans prime. Les victimes de cette situation, c'est le peuple. Ce qui fait que, pour obtenir un jugement ou faire la citation directe, il faut que l'intéressé débourse une somme de deux cents dollars américains ou plus* », a regretté cette association.

Dans le cadre de la recherche des solutions pour l'amélioration des conditions des détenus, la FBCP appelle, à court terme, à une réunion urgente entre les ministres de la Santé publique et de la Justice en vue de remettre dans leurs droits les trente-deux agents renvoyés depuis le 29 décembre

2018. L'intervention de la ministre des Droits humains est sollicitée pour que les droits des détenus et les fonctionnaires des prisons sur l'ensemble du pays soient respectés.

A long terme, cette association attend du président de la République, Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi, la réhabilitation de toutes les prisons du pays ainsi que la réalisation de toutes ses promesses de campagne. Il s'agit notamment, selon elle, de la libération de tous les prisonniers politiques ou assimilés, ainsi que les amnisties de 2014 dont Me Firmin Yangambi, et ceux qui ont été accusés d'avoir participé à des mouvements insurrectionnels, dont les adeptes de Bundu dia Kongo, les sept militaires congolais en provenance de la République centrafricaine détenus pour avoir demandé le paiement de leur solde, les adeptes du pasteur Mukungubila, les membres de la milice Kamwana Nsapu, les vingt militants des ONG en provenance de Bunia, etc. Il est également sollicité au chef de l'Etat la mise en application des résolutions des états généraux de la magistrature de 2014 restées lettre morte.

Lucien Dianzenza

DROITS DE LA FEMME

Un plaidoyer pour l'application effective de la loi sur la parité

Un mémorandum pour l'effectivité de la parité dans le pays a été déposé, le week-end dernier, à la présidence de la République par la dynamique des femmes de la société civile qui sollicite l'implication personnelle du chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

La République démocratique du Congo dispose, depuis 2015, de la loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité. Mais, l'application effective de cette loi tant réclamée par les organisations féminines de la société civile pose encore problème. C'est dans ce cadre que les femmes congolaises toutes catégories confondues, réunies au sein de la dynamique des femmes de la société civile représentant toutes les vingt-six provinces du pays, sollicitent l'intervention personnelle du président de la République, dans un mémorandum qu'elles lui ont adressé. La délégation a été conduite par Marie Migani, vice-présidente de la société civile du Sud-Kivu, et Patricia Maisha, du consortium des réseaux des femmes. La dynamique des femmes de la société civile soutient qu'en dépit de quelques avancées réalisées dans le domaine de la parité, les Congolaises sont toujours marginalisées et écartées des instances de prise des décisions. « *Du gouvernement Gizenga à celui de Tshibala, aucun d'entre eux n'a pu respecter les prescrits légaux relatifs*

à l'égalité de sexe », a déploré Patricia Maisha Ishingwa.

Aussi la dynamique des femmes congolaises a-t-elle tenu à rappeler au chef de l'Etat, garant de la Constitution et du bon fonctionnement des institutions, que la parité est un droit qui doit être respecté non seulement au sein du gouvernement mais aussi dans les entreprises publiques et les institutions d'appui à la démocratie. « *L'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes par l'accès au travail comme indiqué dans son discours d'investiture doivent être une réalité. Il doit également tenir compte de la représentativité de femmes dans les instances décisionnelles* », a insisté Patricia Maisha Ishingwa, tout en espérant recevoir une suite favorable de leur requête. Rappelons que cette loi fixe les modalités d'application des droits de la femme et de la parité homme-femme, conformément à l'article 14 de la Constitution. Ces droits concernent, entre autres, l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme ainsi que la protection et la promotion de ses droits; le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation; la protection contre les violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée; une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales et la parité homme-femme.

Blandine Lusimana

AUDIOVISUEL PUBLIC

FFJ salue le pluralisme d'opinions politiques

L'organisation de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information espère que le nouvel élan imprimé par les nouvelles autorités se poursuivra et l'engagement pris par le président de la République de redonner à la presse sa place de quatrième pouvoir sera concrétisé.

L'association Freedom for journalist (FFJ) a fait observer que le nouveau régime en place s'ouvre à d'autres courants politiques majeurs opposés à sa vision de la gouvernance du pays à travers la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC). Ce média audiovisuel public, rappelle-t-elle, a été naguère reconnu comme le vecteur principal de la pensée unique sous les régimes des présidents Mobutu et Kabila. « *Le président Tshisekedi devra accompagner la contradiction dans les médias publics, car une société où toutes les opinions sont tolérées est celle qui espère se développer* », a conseillé l'organisation, dans un communiqué du 25 février signé par son directeur, Désiré-Israël Kazadi. FFJ se souvient, en effet, que la RTNC était réfractaire à toute opinion contraire à celle du régime Kabila et les rares membres de l'opposition invités dans des émissions « *n'avaient suffisamment pas d'épaisseur politique* ». Pour cette organisation, l'Office zairois de radiodiffusion et de télévision, devenu RTNC sous le maréchal Mobutu, au pouvoir durant trente-deux ans (1965-1997), était pris en otage pendant tout ce temps par le Mouvement populaire de la révolution, parti du président Mobutu, unique formation politique acceptée dans le pays avant le multipartisme lancé en 1990. « *Sous*

Mobutu comme sous Kabila, le média audiovisuel public n'a pas contribué à la contradiction, à la pluralité d'opinions ou encore à cimenter la démocratie dans le pays. Il a plutôt servi à enraciner la dictature des deux régimes politiques précédents, et de manière éphémère, celui du président Laurent-Désiré Kabila », a ajouté FFJ.

L'organisation dit espérer que le nouvel élan imprimé par les nouvelles autorités se poursuivra et l'engagement pris par le nouveau président de la République, Félix Tshisekedi, de redonner à la presse sa place de quatrième pouvoir sera concrétisé. Elle appelle, en outre, le chef de l'Etat à s'impliquer pour que le parlement adopte une loi sur la presse, extirpée des poursuites judiciaires contre le journaliste pour avoir dit ou publié la vérité, au nom de l'infraction de diffamation et imputations dommageables. FFJ souhaite aussi que l'Agence congolaise de presse, support public d'informations, se mue comme la RTNC en un média entendu comme un service public d'intérêt général et non partisan. Selon l'association, l'ancien Premier ministre sous le régime Kabila, Augustin Matata Ponyo, lors de son discours d'investiture, avait assuré solennellement de s'impliquer dans le processus de dépenalisation des délits de presse. Mais, il était parti du gouvernement sans une moindre avancée. Aussi demande-t-elle à la législature en cours d'installation de donner la priorité aux propositions de loi relatives à la presse laissées parmi les arriérés législatifs par les parlementaires sortants, dont celle relative à l'accès à l'information et celle relative à la liberté de la presse.

Lucien Dianzenza

INCIVISME

Un centre de traitement d'Ebola incendié à Butembo

Le sinistre, une oeuvre des miliciens Maï-Maï, s'est produit dans la nuit du 24 au 25 février.

Munis de bombes artisanales, les délinquants ont mis le feu au centre de traitement Ebola installé dans la concession de la CBCA de Kirimavomo, en zone de santé Katwa, dans le sud de Butembo, province du Nord-Kivu. Ils ont même libéré de force certains malades qui y étaient internés. Des décès sont déplorés. Un garde malade a été retrouvé sans vie dans une rivière, près du lieu du sinistre. Selon le maire de Butembo, Sylvain Kanyamda, ce sont des miliciens Maï-Maï qui ont mis le feu au centre de traitement. Ils ont incendié notamment la paillotte d'accueil, un véhicule du staff Médecins sans frontières, quelques motos et deux groupes électrogènes. Ils ont commencé par couper l'électricité pour s'attaquer ensuite à la cellule chargée de la logistique du centre, a ajouté le maire. Dix personnes étaient internées dans ce centre dont quatre cas confirmés de la maladie d'Ebola et six autres suspects. Le maire de Butembo a souligné que pour le moment, ces malades ont été évacués vers d'autres centres pour leur prise en charge. Sylvain Kanyamda a lancé un appel à la prise de conscience de la population. « *Le danger est permanent si la population ne*



Le centre de traitement Ebola incendié lera que la semaine dernière, suite à l'enlèvement et l'assassinat de l'infirmier titulaire du centre de santé d'Isongo, les infirmiers avaient observé une grève pour réclamer que les auteurs de ce crime soient déférés devant la justice. Ce mouvement avait ralenti les activités de riposte sur le terrain. L'on pense que les mesures sécuritaires seront renforcées pour permettre au personnel soignant de bien faire son travail afin d'enrayer cette épidémie qui n'a que trop duré.

B.L.

MIGRATION

Près de trente-six millions de voyageurs dépistés depuis le début de l'épidémie d'Ebola

L'Organisation internationale pour les migrations/RDC (OIM/RDC) avance exactement le chiffre de 35 913 455 personnes. Son action a visé principalement à surveiller les lieux de passage stratégiques, comme des axes routiers très fréquentés, les voies d'accès aux grandes villes, les marchés et autres parkings. Les efforts sur le terrain ont permis de détecter six cas de la maladie confirmés en laboratoire.

L'OIM/RDC vient de livrer les chiffres de la prise en charge de la dixième épidémie d'Ebola depuis son déclenchement dans le pays. Elle a œuvré sur le terrain, en partenariat avec le ministère de la Santé, à travers ses structures spécialisées dont le Programme national d'hygiène aux frontières. Ensemble, ils ont mené une lutte acharnée contre la propagation du virus d'Ebola. L'action de l'OIM/RDC s'est concentrée particulièrement sur la surveillance des lieux de passage stratégiques. Le rapport épingle des difficultés financières depuis la fin du mois de janvier dernier. Selon l'OIM, il faut au moins douze millions de dollars américains pour continuer de lutter contre l'épidémie. L'absence d'un financement fait augmenter le risque sur l'efficacité des points de contrôle. Par ailleurs, cela contribue également à fra-

giler les bons résultats réalisés.

La situation de la maladie du 4 au 17 février

En chiffres, il y a eu un total de quatre-vingts points de dépistage ou points de contrôle actifs, dont soixante-cinq dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, l'épicentre de l'épidémie. Son action a visé principalement à appuyer le Programme national d'hygiène aux frontières dans l'accomplissement de sa mission. En outre, l'OIM/RDC elle a formé le personnel chargé de détecter les cas possibles d'Ebola et assuré un soutien logistique aux points de contrôle et points d'entrée. Le personnel soutenu est estimé à quelque sept cents personnes. L'on apprend également que la plupart des points de contrôle et points d'entrée ont atteint l'objectif fixé de 95 % de voyageurs dépistés et ayant lavé effective-

ment leurs mains. Toutefois, l'on note une proportion assez inquiétante de résistance parmi les voyageurs.

Les résultats sur le terrain ont abouti aux chiffres suivants : trente-six millions de voyageurs détectés, trois cent dix alertes enregistrées dont cent soixante-douze validées comme des potentiels cas d'Ebola. « *Après des tests en laboratoire, six cas d'Ebola ont été confirmés* », peut-on lire sur le document de l'OIM/RDC.

Une campagne de sensibilisation a permis de conscientiser au moins 3,5 millions de personnes dans cette partie du pays. Les actions ont ciblé notamment les compagnies de transport qui jouent un rôle non négligeable dans la transmission de la maladie. En effet, ces compagnies assurent les mouvements de population à travers le pays et dans les zones transfrontalières. Rien qu'à Beni, dix-sept d'entre elles ont réussi à mettre en place effectivement des activités de dépistage et de lavage des mains dans le cadre de la lutte contre Ebola.

Laurent Essolomwa

INTERVIEW. ELYON'S

« Je sors beaucoup de vanes dans la vraie vie »

Auteure de bande dessinée (BD) à l'humeur badine devenue humoriste par la force des choses après avoir été encouragée par un aîné dans le stand up, Joëlle Ebongue, alias Elyon's, a fait sa première kinoise sur le podium de la première Halle Comedy Club, le 22 février. Après avoir co-présenté le show avec Ronsia, la principale tête d'affiche de la soirée, la perle camerounaise qui a posé ses valises à Brazza a raconté à Le Courrier de Kinshasa son passage de la BD au stand up et sa joie de se produire sur la rive gauche du fleuve Congo.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Pourriez-vous dire à nos lecteurs qui est Elyon's ?

Elyon's : Je suis auteure de BD, je fais du stand up et je suis aussi la fondatrice du Festival international de la bande dessinée en face, au Congo-Brazzaville, Bilili BD.

L.C.K. : Comment expliquez-vous votre passage de la plume au micro ? Serait-ce l'envie de donner vie à votre personnage ?

Elyon's : Cela s'est produit naturellement parce que la BD, au fond, c'est raconter des histoires qui parlent aux gens et sonnent vrai. Et, la vie d'Ebene Duta, cette BD humoristique d'une fille qui a la poisse, a une vie de merde. Elle est légalement à l'extérieur de son pays d'origine, vit différentes aventures et des quiproquos. Dans ma vie personnelle, j'ai vécu différentes situations de sorte que je pourrai me reconnaître dans le personnage que j'ai créé. D'ailleurs, c'est quelque part, poussée par le besoin d'exprimer ce ressenti, que je l'ai créé. Un moyen de partager des choses que je vivais et m'étais rendu compte que plein d'autres personnes faisaient la même expérience. Mais elles pensaient être les seules à avoir une vie de merde alors que l'on aspire tous à vivre des vies meilleures mais ce n'est pas toujours comme on le souhaite. C'est un discours sur la résilience. Et donc, comme je raconte beaucoup d'histoires dans ma BD et qu'en général je sors beaucoup de vanes dans la vraie vie, l'humoriste camerounais Valérie Ndong m'a encouragée dans ce sens. Mais c'est un tout autre exercice, ce n'est pas juste raconter car sur scène, il y a un public, un échange. Avec le papier, le lecteur lit dans sa chambre, je ne le rencontre pas forcément. Alors que là, sur la scène, le public est présent, il a donc fallu un temps d'adaptation. Mais cela vient naturellement lorsqu'on aime déjà raconter des histoires.

L.C.K. : Comment avez-vous vécu votre première scène à Kinshasa ?

Elyon's : J'ai trouvé le public de Kinshasa très, très réceptif. C'est vrai qu'il y a eu même des moments où il l'était un peu



Elyon's sur la scène de la Halle Comedy Club

trop. À la limite, il voulait partager le micro avec moi... Mais c'est aussi cela qui le qualifie, c'est pour cela que l'on fait ce type de métier. Ce n'est pas la télévision, c'est du live avec des personnes vivantes, lorsqu'on envoie quelque chose, c'est pour recevoir en retour. Cela peut-être des rires, des réflexions, des paroles, une idée géniale de quelqu'un qui est là dans son coin et c'est pour cela qu'il la trouve géniale. Cela fait partie du jeu du stand upeur. Dans le théâtre, c'est tout autre chose, les comédiens donnent et le public applaudit à la fin tandis que dans le stand up, c'est l'effet ping-pong. J'ai beaucoup aimé avoir un public réactif qui me renvoie ce que je lui donne plutôt que de lâcher des vanes et ne rien recevoir en retour. Cela donne juste envie de partir.

L.C.K. : Plusieurs fois dans votre spectacle, vous avez rappelé que le show était gratuit. Cela vous a-t-il gêné que ce soit le cas ?

Elyon's : Oh non ! Mais j'ai plutôt trouvé très marrant cette différence avec ici, c'est qu'au Congo-Brazzaville tout comme au Cameroun, les gens ne viennent pas quand c'est gratuit. Parce qu'ils se disent que tous types de personnes pourront venir, ce ne sera pas filtré et les choses vont aller dans tous les sens. Il y a le phénomène nanga boko chez nous au Cameroun, les enfants de rue et à Brazzaville, ce sont les « bébés noirs » et

les gens ne viennent pas aux spectacles gratuits parce qu'il y a un mélange et les gens se font agresser à la fin. Là, c'était assez inédit de voir que c'était plein de monde, des jeunes et des moins jeunes. Et, en coulisses, on charriait sur le côté gratuit car les gens sont plus réceptifs lorsqu'il s'agit d'un concert de musique parce qu'ils connaissent déjà le chanteur. Ils le seront pour

ger, je parle de la France, ce sont des scènes ouvertes, c'est gratuit, des tests pour voir s'il y a un public. Ce qui va donner à réfléchir à la manière de renouveler ce type de programmation. Ronsia était le

qu'humoriste. J'ai apprécié que les pays voisins apprennent à se connaître. Avec l'héritage belge d'ici et le français pour le Congo-Brazza, sans oublier l'histoire de l'esclavage qui est commune à tout le continent, de par la langue, l'on est toujours tourné vers des pays hors du continent. Quand j'ai été invité à Brazzaville alors qu'au Cameroun Ebene Duta renvoie au dessin, ici cela veut dire vergetures, la traduction mal interprétée casse mon délire, mais c'est toujours intéressant de voir comment le public réagit à une œuvre que je crée. Et il n'est pas hors continent, il est constitué de mes voisins limitrophes. J'étais très contente après trois invitations ratées d'avoir pu venir à la quatrième. Je sais qu'historiquement, le Congo s'écrivait avec K et que la langue partagée a des racines plus fortes ici, je parle du lingala, mais qu'il y en a bien d'autres ici, ce que je ne savais pas en venant. Nous sommes voisins mais je l'apprends à peine. C'est pareil pour le Cameroun où nous avons deux cent cinquante ethnies avec des langues différentes. Pour moi, partir du Congo qui fait 4,5 millions d'habitants pour Kinshasa qui en a à elle seule plus de soixante-dix millions, c'est vraiment un pont. En tant qu'artiste au sens large, puis humoriste, c'est aussi intéressant de voir comment les mentalités de la popula-

L.C.K. : La traversée de Brazzaville à Kinshasa, quelle signification lui donnez-vous ?

Elyon's : C'est vrai que j'ai



Une vue partielle de la foule présente au premier Halle Comedy Club

un film à cause de la bande annonce, mais là c'est du stand up ! En dehors de Ronsia que les gens connaissent plutôt bien ici, Weiflar et des Nyota, il y en avait qui ne sont pas forcément connus. Pour l'Institut français, c'était un test pour voir si la scène fonctionnait. Et en général, à l'étran-

déjà joué à Brazzaville et pour Kinshasa, l'Institut français m'avait invitée trois fois mais cela n'a pas pu se faire. Je suis Camerounaise, j'étais particulièrement contente d'avoir eu la possibilité d'aller à Brazzaville en tant qu'auteur de BD d'abord et ensuite en tant

tion évoluent pour communiquer les unes avec les autres. N'étant ni Congolaise de RDC ni de Brazza, cela me permet de voir comment les deux se rencontrent. C'est très enrichissant pour moi, quoiqu'il arrive.

Propos recueillis par Nioni Masela

FRANCE

L'exposition Kinshasa chroniques se poursuivra jusqu' au 2 juin

L'événement qui se déroule depuis le 1er octobre 2018, au musée international des arts modestes (MIAM), à Sète, devait se terminer le 31 mars mais il a été prolongé en raison de son succès, indiquent les organisateurs.

L'exposition « Kinshasa chroniques » regroupe soixante-dix artistes invités qui vivent et travaillent principalement à Kinshasa. Selon les organisateurs, elle propose une approche de la capitale congolaise, troisième ville d'Afrique, née du regard d'artistes dont la pratique est ancrée dans une expérience intime de l'espace urbain. A cet effet, les soixante-dix créateurs (individualités, binômes, collectifs) parlent de Kinshasa, tel qu'ils la voient, la vivent, la questionnent, l'imaginent, etc., à travers le plastique, le verbe et le son.

« La focale est éminemment contemporaine : photographes, vidéastes, performeurs, slameurs, rappeurs, peintres, bédéistes, ils et elles sont presque tous nés après 1980. En cela, l'exposition fait écho à la démographie de Kinshasa, dont la très grande majorité des habitants a moins de 40 ans », indiquent les organisateurs.

Ces artistes kinois, fait-on savoir, sont engagés dans la recherche de nouvelles manières de dire et d'imaginer la ville, tant formellement qu'éthique-

ment et politiquement. « Sur fond de déambulation, une traversée de Kinshasa qui mène les visiteurs de quartier en quartier, l'exposition s'articule autour de neuf chroniques. Ces chroniques peuvent être abordées comme on aborderait la ville elle-même, de manière linéaire ou, selon l'intérêt et l'envie de chacun, en faisant des sauts, des impasses, des allers et retours », note-t-on.

Performance, sport, paraître, musique, capital, esprit, débrouille, futur, mémoire, des thématiques diverses mais qui n'ont pas pour autant l'objectif d'offrir une vision englobante de Kinshasa. « Il s'agit plutôt de suggérer des pistes, ou encore des points d'entrée, pour penser l'espace urbain kinois – pistes et points d'entrée inspirés par le travail des artistes eux-mêmes.

L'objectif n'est pas non plus de présenter un panorama des arts contemporains à Kinshasa : l'exposition ne se veut en rien un survol. Plusieurs générations d'artistes sont à l'œuvre dans la ville aujourd'hui, qui chacune mériterait une ou plusieurs expositions... Si certains ont déjà exposé hors Congo, la plupart sont encore peu connus au-delà du milieu des arts kinois. C'est une importante lacune que Kinshasa chroniques vise à combler », font savoir les organisateurs.

Dialoguer

L'autre objectif de l'exposition est de dialoguer, via les formes,



Des œuvres présentées à l'exposition Photo

les thématiques, la scénographie, avec d'autres lieux et initiatives en RDC et ailleurs qui se sont donné pour but d'exprimer la richesse, la complexité de la scène artistique congolaise, notamment la Biennale Picha de Lubumbashi, le collectif kinois Eza possibles et Kin ArtStudio. Kinshasa chroniques s'inscrit dans la continuité de ces précédents rendez-vous et par-là, souhaite contribuer à l'écriture plurielle d'une histoire de l'art urbain congolais. « Dans l'optique, toujours, de dialoguer, les approches proposées dans l'exposition sont celles non pas d'un commissaire individuel, mais d'un collectif de praticiens

dont les membres sont issus de domaines divers. Performance, architecture, urbanisme, histoire de l'art, science politique se rejoignent et s'interrogent mutuellement. La visée est non pas de dire la ville de Kinshasa, d'énoncer une ou des vérités la concernant, mais de l'écouter, d'apprendre d'elle », précisent les organisateurs.

A cet effet, indiquent-on, les œuvres regroupées dans Kinshasa chroniques narrent une ville qui a passablement à enseigner à ses consœurs d'Europe et d'Amérique du nord. En matière de formes et de pratiques artistiques

et en tant qu'espace de vie. Poly-centralité, poly-fonctionnalité, contiguïté, densité, vitalité du commerce de quartier, économie circulaire : ces caractéristiques offrent un terreau de réflexion positif pour faire évoluer les villes au « Nord » vers plus de dynamisme social, de proximité, de fluidité fonctionnelle et de décentralisation de la production urbaine.

L'exposition sera présentée au printemps 2020 à la cité de l'architecture et du patrimoine qui la co-produit.

Patrick Ndungidi

MUSIQUE

« Youyou » d'Alesh bluffe tout le monde

Posté sur le net depuis le 24 février, le nouveau son du chanteur hip-hop, un featuring avec DJ P2N de Lubumbashi, ne se rapporte pas, comme l'aurait laissé penser son titre, à une femme mais se plaint plutôt du tribalisme.

À y regarder de près, toutes considérations faites, c'est vrai que cela aurait été mal connaître King Lesh que de penser, comme l'a laissé penser le titre « Youyou » avant de l'entendre, qu'il verserait dans les banalités. En effet, si pour le kinois « Youyou » est un prénom féminin, et donc cela a tout de suite porté à croire qu'il était question d'une fille dans la chanson, il n'en est rien. Pour s'en rendre compte, il faut entendre le morceau de quatre minutes, quinze secondes.

C'est juste à la vingt-septième seconde que l'on comprend à quoi se rapporte vraiment le titre « Youyou ». Alesh s'est donc royalement payé la tête des mélomanes ! Assurément pas un seul d'entre eux n'avait pu s'imaginer que cette chanson n'est en fait qu'une répétition, de l'interjection ouille, sous la



Alesh et DJ P2N dans « Youyou »

forme ouillouillouille qui, d'ailleurs, peut s'écrire ouyouyouye, la forme la plus proche du titre. Expression de douleur, elle ne fait que précéder son haro sur le tribalisme. Alesh dénonce vivement les sérieux relents tribalistes apparus aux lendemains de la dernière élection présidentielle, du reste très contestés.

Après les quinze secondes où il enchaîne ouille et aïe, Alesh balance une formule familière de l'époque Mobutu : « Tata bo ? Mama bo ? Congo bo ? ». Ces expressions consacrées du feu Maréchal qui, remises au goût du jour, donnent

« Combien y a-t-il de père ? Combien y a-t-il de mère ?, et Combien y a-t-il de Congo ?, à la place de l'original « Ekolo bo ? Combien y a-t-il de nation ? ». Une sorte de cri de ralliement qui prônait l'unité nationale. Alesh ne s'arrête pas là. Plus loin, dans « Youyou », à la 2e mn, il revient sur une autre formule familière de la période « mobutienne » dont il semble définitivement nostalgique.

Que la politique ne nous divise pas
« D'où vient la division ? D'où viennent les invectives mutuelles ? D'où vient le triba-

lisme ? Nous sommes tous fils du Congo », affirme deux fois de suite Alesh comme pour bien souligner l'absurdité de ce comportement qui ne peut se justifier, comme s'emploie-t-il à le rappeler à la suite de cette série de questions : « le Mungala est mon frère, le Swahili est ton frère, le Mukongo est son frère à lui et le Muluba est notre frère à tous ! ».

King Lesh est formel dans ses exhortations qui passent, d'ailleurs, pour des ordres à revenir à la raison : « Que la politique ne nous divise pas. Les hommes passent mais la nation demeure. Préserve la nation, Mukongo, Muluba, Mungala, Muswahili nous sommes issus d'une même famille ! ». Il les appuie, en outre, du fameux « Nye ! Nye ! » du défunt président Mobutu, qui pourrait se traduire par « Écoutez ! Écoutez ! ». Une autre de ses formules courantes, il invitait de la sorte le peuple à lui prêter une oreille attentive lors de meetings et autres rencontres populaires souvent face à des foules.

Le chanson rappelle le précédent tube d'Alesh, « Biloko ya boye »,

auquel il fait écho. Il y a, d'ailleurs, la phrase « Naloba naloba te, nayemba ne yemba te, Oh Alesh 'ango monoko ah ! Que je ne me prononce pas, que je ne chante pas, qu'est-ce qu'il est verbeux ce Alesh ! » déjà usitée qui revient comme pour souligner la continuité du précédent discours, un appel à un vote-sanction des électeurs. Et une mise en garde aux candidats à ne pas se moquer du peuple qu'ils ont coutume de prendre pour des dupes.

Sorti sous son label Mental engagé, le nouveau son est, dans l'air du temps, dans le fond tout comme dans la forme. Comme il en a pris l'habitude maintenant, depuis « Mokozzi o'a motema mabe », le premier single dans lequel il s'adresse directement au peuple suivant le code langagier courant de Kinshasa. Un choix judicieux de l'artiste dans le but d'éveiller la conscience, l'emmenant à mieux considérer la réalité et se refuser à tout fatalisme. Et, pour cette fois, il fait un vibrant appel au patriotisme et au nationalisme.

Nioni Masela

SIDA-TUBERCULOSE-PALUDISME**Le Congo appelé à s'acquitter de la contrepartie des programmes financés par le Fonds mondial**

L'invitation a été lancée, le 22 février à Brazzaville, par la plate-forme des associations et organisations non gouvernementales de lutte contre les trois pathologies, coordonnée par Pasteur Kipemosso Premier.

La plate-forme a exhorté le gouvernement en prélude à la sixième réunion préparatoire de reconstitution des ressources du Fonds mondial pour le sida, la tuberculose et le paludisme qui se tiendra, le 10 octobre prochain, à Lyon, en France.

« Nous appelons le Congo et les missions diplomatiques ainsi que les institutions internationales installées au Congo à soutenir la sixième reconstitution des fonds, en s'exprimant en faveur du Fonds mondial et en soulignant l'impact du partenariat du Fonds mondial dans le pays », a indiqué Donaud Ilibi, porte-parole de la plate-forme.

Cette coalition sollicite, en outre, que le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, honore de sa présence à cette réunion.

Par ailleurs, la plate-forme des associations et organisations non gouvernementales de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a loué les efforts du Congo qui a budgétisé les ressources domestiques de la santé à 7% du produit intérieur brut (PIB), nettement supérieures aux 5% du PIB proposés par la communauté internationale. « Une telle augmentation soutiendra les progrès réalisés jusqu'à présent vers la couverture universelle de la santé et la réalisation de l'objectif 3 du millénaire pour le développement. Cette augmentation sauvera la vie de milliers de personnes dans notre pays », a commenté Donaud Ilibi.

Au cours de la sixième réunion préparatoire de reconstitution des ressources du Fonds mondial, il est prévu de collecter au moins quatorze milliards de dollars américains pour sauver seize millions de vies afin de réduire de moitié, d'ici à 2023, le taux de mortalité liée au VIH, à la tuberculose et au paludisme.

Toutefois, cette plate-forme a alerté que « le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sur les plans mondiaux ».

Donaud Ilibi a insisté en rappelant que la mobilisation de ces fonds « ne signifiera qu'un simple maintien de la programmation actuelle et non une intensification et mise à l'échelle des interventions face aux trois maladies ».

Fortuné Ibara

DIASPORA**Paris s'ouvre aux créations de Motse Akanati**

Un des luxueux locaux du 5 rue de Castiglione, dans le premier arrondissement de la capitale française, a accueilli sur invitation, le 21 février, les Journées portes ouvertes dédiées aux créations de la Congolaise.

Motse Akanati a présenté ses créations allant des chemises d'homme sur mesure à des bijoux colorés, en passant par les cours de couture à la carte, jusqu'à «l'Olfacto-game» de ses eaux de toilette et parfums.

Librement, dans la boutique éphémère parfumée, les invités ont pu admirer les produits ex-

posés et communiquer avec la créatrice. Ces échanges, par un discours clair, ont permis de comprendre la diversification continue de la Congolaise en matière de créations respectueuses de l'aspect durable et éco-responsable.

Au cours de cette activité, elle a allié à la fois la pédagogie, en parlant des cours de couture à la

carte, sa sensibilité olfactive lui permettant de créer, en respect des aspects de sécurité environnementale, les parfums et eaux de toilette, œuvres d'art à l'identité visuelle de par leur conditionnement aux noms évocateurs des localités des deux Congo.

« J'ai voulu que le public parisien découvre mes diverses activités, à savoir la couture, la parfumerie, les bijoux, la photographie, j'en passe... », témoignant de sa créativité tous azimuts made in Congo. Et de confier que d'autres de ses talents, bien que perceptibles, sont néanmoins par humanisme, mis en exergue.

Motse Akanati a réédité le célèbre roman «Le Rescapé de Mbirou» de Bernard Zoniaba, dont l'histoire désigne la défaite des Français à M'Birou, petit village de pêcheurs bomoualis, logé au bord de la rivière Sangha, à une dizaine de kilomètres au sud de Ouesso, l'actuel chef-lieu du département de la Sangha. Les Éditions les Manguiers ont édité, l'année dernière, un livre écrit par Léon Bemba sur la même séquence de l'histoire oubliée du Congo.

Marie Alfred Ngoma



Motse Akanati, le 21 février à Paris, lors des Journées portes ouvertes/ Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

NÉCROLOGIE

La famille Djembo et Mme Antoinette Sassou N'Guesso ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur sœur, mère, grand-mère, arrière-grand-mère et arrière-arrière-grand-mère, Mme Julienne Albertine Djembo affectueusement appelée : « Maman Djoudjou, Mémé Djoudjou, survenu le mardi 19 février 2019 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial situé au croisement de l'avenue des Beaux parents et au n°9 bis de la rue Mbetis à Poto-Poto.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 23e journée, 2e division
Titularisé, pour la deuxième fois de la saison et la première fois de l'année civile, Sylver Ganvoula a fait les frais de la déroute de Bochum face à Kiel : comme Baumgartner, il a été remplacé à la pause, alors que son équipe était déjà menée 0-3. Bochum, qui enchaîne une quatrième défaite consécutive, s'incline finalement 1-4 et recule à la 9e place.

Allemagne, 23e journée, 4e division, groupe Ouest

Lippstadt l'emporte à Herkenrath (2-0). Sans Exaucé Andzouana, absent du groupe.

Angleterre, 27e journée, 1re division
West Ham bat Fulham (3-1) dans l'un des nombreux derbys londoniens. Sans Grady Diangana.

Angleterre, 34e journée, 3e division
Offrande Zanzala est resté sur le banc lors du match nul concédé par Accrington face à Southend United (1-1). Au ralenti en 2019 (un succès et quatre nuls en huit matchs), Accrington est 15e avec quarante-et-un points, soit sept de moins que Blackpool, 9e.

Sous les yeux de Christoffer Mafoumbi, resté sur le banc, les Seagulls se sont inclinés à domicile face à Oxford United (0-1). Leur premier revers depuis le 1er janvier.

Angleterre, 34e journée, 4e division
Oldham Athletic est défait à Bury (1-3). Christopher Missilou, titulaire, a été remplacé à la 80e mn.

Azerbaïdjan, 18e journée, 1re division

Kévin Koubemba ouvre le score à la 35e mn pour Sabail qui bat Neftçi 2-1. Le 5e but de la saison de l'ancien Lillois. Et un succès face au leader, qui permet à Sabail de revenir à huit points de Neftçi et Qarabag.

L'équipe de Dzon Delarge qui a battu Qabala sans l'international congolais (2-1).

Belgique, 27e journée, 1re division
Senna Miangué est resté sur le banc lors de la défaite du Standard de Liège à La Gantoise (2-1).

Suisse, 22e journée, 2e division
Sans Igor Nganga, laissé sur le banc, Lausanne prend un point à Wil (1-1).

Turquie, 23e journée, 1re division
Sivasspor et Delvin Ndinga s'inclinent devant leur public face à Antalyaspor (1-2). L'ancien Auxerrois a été remplacé à la 84e mn.

Sans Thievy Bifouma, blessé au genou, le Yeni Malatyaspor est corrigé à Rizespor (0-3).

Le Yeni recule à la 5e place, avec trois points d'avance sur Sivasspor, 8e.

Belgique, 27e journée, 1re division

Sans Marvin Baudry, suspendu pour cumul d'avertissements, Zulte-Waregem s'impose à Eupen (3-2).

Belgique, 13e journée du tournoi de clôture, 2e division

Sans Scott Bitsindou, resté sur le banc, Lommel prend un point à Westerlo (2-2).

Maël Lépicier est entré à la 87e mn lors du match nul de Roulers à Wilrijk (1-1). Roulers est 3e avec dix-neuf points, tandis que Lommel est lanterne rouge avec huit points.

Bulgarie, 23e journée, 1re division
Troisième apparition et premier but de Fodé Doré, qui ouvre le score face à Vereya. A la 20e mn, il gagne son duel



Troisième but en 4 matchs pour Bevic Moussiti Oko sous le maillot de Quevilly-Rouen-Métropole (@qrm.fr)

face à Ivanov et marque d'une tête piquée au second poteau. Remplacé à la 78e mn alors que son équipe menait 2-0. Score final 4-0. L'international congolais continue de marquer des buts (deux en matchs de préparation avant cette réalisation) et peut-être des points en vue du match Zimbabwe-Congo.

Sans Hugo Konongo, le Chernomorets Varna fait tomber le leader, Ludogorets (1-0). Un précieux succès pour Varna, qui creuse l'écart avec le 7e mn. Rappelons que les six premiers disputent les play-offs pour les places européennes. Le Botev est 4e avec quarante-deux points.

Chypre, 22e journée, 1re division
De retour de suspension, Francis Nanga retrouvait sa place de titulaire lors de la réception d'Anorthosis. Mais n'a pu empêcher la défaite d'Ermis (2-3) qui reste lanterne rouge.

Danemark, 23e journée, 1re division
Sans Emerson Illoy-Ayyet, resté sur le banc, Vejle s'incline face à Nordsjælland (1-3). Le promu glisse à la dernière place.

Ecosse, 27e journée, 1re division

De retour dans le onze de départ, Clevid Dikamona a livré une prestation remarquable face à Saint-Mirren (1-1). S'il évite le pire (penalty ?) avec une faute non sifflée sur Nazon à l'entrée de la surface en première période, il se distingue ensuite sur corners dans la surface adverse : une première tentative de retourné stoppée sur la ligne, avant d'expédier une tête puissante en pleine lucarne à la 56e mn.

A la 66e mn, il se téléscopie avec Berra et Clare qui égalise contre son camp. Puis sera remplacé à la 76e par Morrison, un attaquant.

Malgré ce premier but de la saison de l'international congolais, Heart abandonne deux points face à la lanterne rouge.

Espagne, 26e journée, 3e division, groupe 3

En déplacement chez la réserve de Villarreal, première du classement, Perala-

da fait un bon match nul 3-3. Titulaire sur le flanc droit de l'attaque, Yhoan Andzouana égalise à 2-2 d'une frappe du droit (67e mn). Pas loin d'inscrire le but du 4-3 à la 82e, il totalise quatre buts cette saison. Et son club est 16e et barragiste.

Sur le synthétique pelé de l'Athletico Baleraes, la réserve du Barça s'incline 0-1. Merveil Ndockyt, titulaire, jamais servi dans les bonnes conditions, n'a pas eu la moindre occasion. Les Barcelonais sont 7e.

Espagne, 26e journée, 3e division, groupe 4

Sans Baron Kibamba, absent, Linense bat Sanluqueno (1-0). Le Balompedia est 6e avec quarante points.

Israël, 24e journée, 1re division

Mavis Tchibota, titulaire, et le Bnei Yehuda chutent chez la lanterne rouge, l'Ihoud Shakhnin (0-1). Un revers préjudiciable puisque le club de Tel Aviv perd sa seconde place au profit du Maccabi Netanya.

Israël, 25e journée, 2e division

Romarc Etou était titulaire lors du match nul concédé par le Beitar Tel Aviv face à Kfar Saba (0-0). Le Beitar est 7e avec trente-six points.

Pays-Bas, 26e journée, 2e division
Cambuur fait chou blanc à domicile face à Dordrecht (1-3). Avec David Sambissa titulaire au poste de latéral gauche. Avec deux points pris lors des cinq dernières journées, Cambuur recule à la 15e place.

Roumanie, 25e journée, 1re division
Hermannstadt revient bredouille de Giurgiu (0-1). Remplaçant, Juvhel Tsoumou est entré à la 46e mn, trois minutes avant le but de l'Astra. Le promu est 11e sur quatorze.

Encore un but pour Bevic Moussiti Oko, qui réduit le score en faveur de Quevilly, défait à domicile par les voisins d'Avranches (1-3). Une tête piquée des six mètres sur un centre venu de la gauche à la 76e. Inutile pour son équipe, mais à titre personnel, il s'agit de son 3e but en 4 matchs de championnat depuis son arrivée au club en janvier. Intéressant.

Sans Randi Goteni, suspendu (cumul d'avertissements), Dunkerque est balayé par le leader, Rodez (1-4).

Dans le même temps, Le Mans, longtemps premier, concède une seconde défaite de rang, face au voisin tourangeau (0-2). Entré à la 46e, Yann Mabella a changé la physionomie du match en ouvrant le score à la 57e : lancé dans la profondeur, il trompe Aymes, sorti à sa rencontre, d'un plat du pied droit. A la 77e, son tir est repoussé par le poteau, mais profite à Béni Nkololo pour le 2-0. Ryan Bidounga n'était pas dans le groupe manceau.

Sans Fred Salem-Ngabou, non retenu, Concarneau est battu à domicile par La Duchère (1-2).

Sans Bradley Mazikou, de retour de blessure, Cholet s'incline à Laval (2-3).

Première titularisation de la saison en championnat pour Jonathan N'Sondé, peu en vu durant 69 minutes au sein d'une équipe de Sannois-Saint-Gratien largement dominée à Drancy (1-3).

Jeudi, en match avancé, Boulogne-sur-Mer a plié à domicile contre Chambly (0-1). Sans Davel Mayela, mais avec Mons Bassouamina entré à la 64e.

Au classement, Le Mans glisse à la 3e place (42 points), devant Cholet 6e (32 points), Boulogne, Concarneau et Quevilly, 7e, 8e et 9e avec 31 points. Tours est désormais 14e (23 points) et sort de la zone rouge où demeurent Dunkerque et l'ESSG, 16e et 17e avec 21 et 19 points.

Ligue 2/26e journée)

Malgré l'entrée en jeu de Dylan Saint-Louis à la 68e mn, le Paris FC chute à Metz (0-2).

Fernand Mayembo était titulaire lors de la défaite du Havre à Troyes (0-2). Côté aubois, Morgan Poaty a joué 84 mn sur son flanc gauche. Remplacé alors que le score était acquis. Alan Dzabana et Warren Tchimbembé n'étaient pas retenus. Durel Avounou était aligné au poste de latéral gauche au sein de la défense à 4 de l'US Orléans, décimée par les absences. L'international congolais a fait le boulot et l'USO bat Sochaux sur le score de 2-0.

Grenoble s'incline à Brest (1-3). Sous les yeux d'Yves Pambou, resté sur le banc. Privé de Junior Etou, suspendu, Béziers partage les points avec la Berrichonne de Châteauroux (1-1).

Eden Massouema était finalement titulaire lors du revers de Valenciennes chez le Red Star (0-1). Averti à la 82e mn.

Sans Christopher Maboulou, écarté de longue date, Nancy se relance dans la course au maintien en battant le Gazélec (3-1).

Les Lorrains doublent ainsi Béziers au classement (18e avec vingt-trois points contre 19e avec vingt-et-un). Avec cinq points d'avance sur l'ASNL, Valenciennes est 15e.

Sensation du début de saison, Grenoble rentre dans le rang (11e avec trente-cinq points), à deux longueurs d'Orléans et Le Havre, respectivement 8e et 7e.

Avec trente-neuf points, l'Estac fait une bonne opération en s'emparant de la 6e place, tandis que le Paris FC fait du surplace : 4e avec quarante-trois points, les Parisiens ont désormais six points de retard sur le podium et 13 sur le premier.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°002/DMI/PRISP/C/19

« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL EN CHARGE DE L'AUDIT INSTITUTIONNEL DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (ENAM) »

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Consultant individuel international en charge de l'audit institutionnel de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ».

2-L'objectif global de la mission est d'évaluer les capacités de l'ENAM en termes d'infrastructures, de ressources humaines et pédagogiques en vue de former les auditeurs des institutions de contrôle citées plus haut.

3- Tâches du consultant

Sans que celles-ci ne soient limitatives, le consultant devra réaliser les tâches ci-après :

- Analyser le cadre juridique relatif au fonctionnement de l'ENAM;
- Relever les insuffisances des offres de formation et les faiblesses des contenus de formation ;
- Proposer un plan d'action en vue d'améliorer les conditions d'accueil, de travail et d'apprentissage au sein de l'ENAM;
- Evaluer le matériel et l'équipement pédagogique et audiovisuel en vue de leur modernisation ;
- Moderniser la gestion des ressources

humaines, renforcer le cadre institutionnel par l'élaboration de nouveaux textes juridiques ;

- Rédiger les rapports provisoire et final ; le premier portant sur l'état des lieux et le second sur le plan d'action ;
- Faire des propositions en vue de mettre en place une formation certifiée en audit interne au profit des administrations ;
- Le consultant présentera les résultats de l'audit institutionnel et organisationnel, lors des deux (2) ateliers de démarrage et de validation, qui se tiendront au siège du PRISP. Ces ateliers ne devront pas dépasser 3 jours et seront inclus dans les deux (2) mois prévus pour la mission.

4-Le Profil du consultant :

Le consultant devra remplir les critères ci-après :

- avoir au moins un Bac+5 en droit public, gestion des ressources humaines, économie, comptabilité, management des organisations, administrations publiques, audit des organisations, sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir une expérience avérée de dix (10) ans dans l'audit institutionnel, la conception, l'élaboration et l'adoption des programmes de formation ;
- avoir réalisé d'une part, au moins cinq (5) missions en matière d'audit et d'appui institutionnel dans la sous-région Afrique centrale, et d'autre part, avoir une bonne connaissance des pro-

grammes de formation professionnelle et des outils pédagogiques des écoles d'administration publique ;

- avoir une bonne capacité d'analyse, d'adaptation, de communication écrite et orale, esprit critique et rigueur ;
- être capable de travailler dans un milieu international et multiculturel ;
- La langue de travail est le français.

5-Durée et lieu de la mission

La mission est prévue s'exécuter sur une durée de deux (02) mois à Brazzaville y compris la soumission et la validation des livrables.

6-Les livrables

Le consultant produira les rapports et documents ci-après :

- Un rapport de l'état des lieux sur la méthodologie utilisée, les outils de collecte de données, le cadre juridique, les capacités d'accueil, les offres de formation, les conditions de travail et d'apprentissage. Ce rapport est à produire deux (2) semaines après le démarrage de la mission. Il sera présenté en atelier de validation qui durera une journée ;
- Un rapport sur le plan d'action en vue d'améliorer le cadre juridique, l'environnement de travail (équipement et matériel d'animation pédagogique), la qualité des formations proposées. Ce rapport est à produire trois (3) semaines

après la soumission du rapport de l'état des lieux ;

- Un rapport final intégrant toutes les observations, les recommandations émises et la feuille de route établit lors de l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'audit institutionnel. Ce rapport est à présenter deux (2) semaines après la validation du plan d'action.

Le gouvernement disposera d'une semaine pour son examen et sa validation.

7-Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 11 mars 2019 à 16 h 00 et porter clairement la mention (Consultant individuel international en charge de l'audit institutionnel de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)).

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur

PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC

Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville
Tél : +242 22 613 31 08: Email: prispmparches@gmail.com, prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur du PRISP,
Jean Noël NGOULOU

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°003/DMI/PRISP/C/19

« RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE LA MISE EN OEUVRE DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT ».

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Mise en œuvre du système intégré de gestion des ressources humaines de l'état ».

2-L'objectif principal est la conception, le développement et la mise en production d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'État.

Pour y parvenir, les objectifs spécifiques seront poursuivis, il s'agit de :

- Mettre en place une organisation/structure adéquate chargée de la conduite du projet de développement en conformité avec les meilleures pratiques de développement de SI ;
- Organiser et conduire tous les ateliers nécessaires à la conception du futur système avec les principaux acteurs ;
- Produire un dossier de conception détaillée de l'ensemble des fonctionnalités du système ;
- Développer l'ensemble des fonction-

nalités de la plateforme SIGHRE conformément au dossier de conception détaillé sur la base du logiciel Oracle HR dont les licences ont été déjà acquises par l'Etat;

- Assurer une éventuelle reprise des données et la formation des utilisateurs ;
- Assurer la mise en production de la plateforme après les phases de tests et de formation ;
- Assurer le support et l'accompagnement au lancement de la plateforme ;
- Assurer la maintenance applicative pendant la période de garantie.

3-Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4-L'Unité de coordination du Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations ci-après : (i) la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution

de contrats analogues, etc) ; (ii) les capacités techniques (personnel permanent etc.) ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

5-Les cabinets seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

6-Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7-Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 11 mars 2019 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du système intégré de gestion des ressources humaines de l'état ».

8-L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur

PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC

Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville
Tél : +242 22 613 31 08: Email: prispmparches@gmail.com, prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 21 février 2019

Le Coordonnateur du PRISP,

Jean Noël NGOULOU

VIE DES PARTIS

L'UMP lance une campagne d'adhésion

Le coup d'envoi de l'opération a été donné par le président du parti, Girel Elvis Ntsalissan Okombi, le 23 février, en présence des membres du bureau exécutif national, de la commission de contrôle et d'évaluation ainsi que des membres des bureaux fédéraux de Brazzaville.

La campagne d'adhésion va se dérouler sur le thème « Sans une seule localité sans l'Union pour un mouvement populaire (UMP) ». Elle a commencé par la ville capitale et s'étendra progressivement sur l'ensemble du territoire national. A Brazzaville, elle sera menée par des équipes des membres du parti qui se déploieront dans les arrondissements, les quartiers et blocs, pour mobiliser et susciter une adhésion massive de la population.

« Je lance officiellement l'évaluation à mi-parcours de la longue marche et la grande campagne d'adhésion au parti, sur le thème « Sans une seule localité sans l'UMP ». J'appelle donc toutes les instances du parti à plus de rigueur dans l'accomplissement de ces recommandations. En tant que premier militant de ce parti, je serai à vos côtés », a



Les membres de l'UMP lors du lancement de la campagne d'adhésion, le 24 février/Adiac

déclaré Girel Elvis Ntsalissan Okombi.

En initiant cette opération, l'UMP vise deux objectifs principaux. Il s'agit en premier lieu de renforcer la base du parti, en le rendant plus

proche des membres, mais aussi et surtout de mieux dynamiser et structurer ses rangs, en vue de préparer les prochaines échéances électorales avec plus de sérénité et d'optimisme.

« Chers amis, loin du populisme ordinaire, des mobilisations stériles, il s'agit ici d'identifier, de faire adhérer, de former et de fidéliser les camarades. Conscient des enjeux qui pointent à

l'horizon, il est important de se mettre en ordre de bataille. N'oubliez jamais que nous sommes des hommes et des femmes de devoir », a renchéri le président national de l'UMP.

Par la même occasion, les membres de l'UMP ont fait l'évaluation à mi-parcours d'une autre campagne lancée huit mois auparavant, dénommée "La longue marche", mais consacrée à la réorganisation des organes de base et intermédiaires du parti.

En rappel, l'UMP est un parti politique du centre. Il a totalisé ses dix ans cette année et compte deux députés dont le président lui-même, élu dans la circonscription électorale unique de Ngo, dans les Plateaux, et neuf conseillers municipaux et départementaux disséminés sur l'ensemble du territoire national.

Firmin Oyé

DROITS DE L'ENFANT

Des mineurs pris au piège de la mendicité forcée

Ce n'est pas toujours de leur propre gré que certains enfants font la manche dans les rues de Brazzaville ou des autres localités du pays. Il y a, en effet, des mendiants qui agissent sous la pression des parents. Dans le circuit, l'on retrouve de plus en plus des sujets étrangers. La protection des droits de l'enfant est mise à rude épreuve.

Crasseux, pieds nus pour certains, avec des vêtements en lambeaux, des enfants mineurs descendent dans les rues de la capitale, main tendue, à la recherche du pain quotidien. La mythique avenue de la paix, entre le rond-point Moundali (4e arrondissement) et le marché Poto-Poto (3e arrondissement), est la zone où le phénomène est plus visible du fait de la densité de l'activité commerciale. L'avenue est, en effet, jonchée de commerces de tous genres sur plus de deux kilomètres. « Il y a plus de chance de rencontrer quelqu'un qui peut nous donner à manger parce que les acheteurs sont nombreux, les commerçants aussi », a expliqué Daniel, un jeune de 11 ans, qui a interrompu ses études au primaire. Les parents l'ont chassé du domicile familial et c'est sous un hangar à la gare ferroviaire qu'il passe ses nuits.

A longueur de journée, nombre d'enfants mendiants accourent après les passants, s'interposent parfois au passage au point de se montrer agressifs vis-à-vis de ceux qui ne répondent pas favorablement à leur demande. « Tonton, tantine j'ai faim », déclarent-ils. Sans évaluer

le risque d'accident pouvant conduire à la mort, aux heures de pointe, ils se faufilent dans les embouteillages, tapotent les véhicules pour attirer l'attention et passer le message, main tendue.

Les parents, maîtres du jeu

« Nous remettons à nos parents la recette du jour souvent entre 5000 et 10000 FCFA mais ça peut varier en allant au-delà ou encore plus bas », à en croire Jaïda, une fille de moins de 15 ans, qui n'a pas révélé sa nationalité. Cela dit, certains parents exploitent leurs enfants en les obligeant à mendier. Ils sont parfois posément assis à quelques mètres, tels des radars, pour surveiller tous les mouvements de ces derniers. La plupart d'entre eux attendent les recettes à la maison. Parmi les mendiants, il en a qui leur remettent automatiquement de l'argent après l'avoir reçu. D'autres, par contre, font le point de la recette du jour avant de tout mettre à la disposition des parents en fin de journée.

Aujourd'hui, des millions d'enfants à travers le monde ne jouissent pas de leurs droits à cause de privations et de discriminations liées à des fac-



Un groupe d'enfants mendiants demandant de l'argent à un sujet étranger

teurs indépendants de leur volonté, reconnaît l'Unicef. Il est bien clair que ces mineurs condamnés à la mendicité forcée sont victimes d'exploitation, d'abus et sont parfois violentés lorsque la recette est en deçà de la moyenne admise. C'est pourquoi parmi eux, des sujets étrangers notamment refusent souvent qu'on leur achète à manger, préférant de l'argent en espèce pour totaliser le seuil fixé. « Si tu ne totalises pas tel ou tel montant, tu ne reviens pas ici », est l'ordre intimé par les progéniteurs.

Or, au Congo, un plaidoyer de

haut niveau a déjà été fait en vue de la création d'un environnement favorable à la protection de l'enfant. Ce qui a, d'ailleurs, débouché sur l'adoption de la politique nationale d'action sociale. Le programme "Protection de l'enfant" de l'Unicef a contribué au renforcement d'un cadre réglementaire et institutionnel dans le pays. L'un des principaux objectifs consiste à s'assurer qu'au moins 50% des filles et garçons, surtout les plus vulnérables, sont mieux protégés contre la violence, l'exploitation et la discrimination. L'agence onusienne a, en outre, fait un

plaidoyer pour l'application des lois sur la protection de l'enfant n°4-2010 du 14 juin 2010 et des populations autochtones n°5-2011 du 25 février 2011.

Le cadre réglementaire dans la lutte contre ce phénomène de société devrait avoir des dispositions assez rigides vis-à-vis des parents qui exposent les enfants de façon contraignante à la mendicité. Les sujets étrangers impliqués dans cette pratique n'ont pas d'autres choix que de se conformer à la réglementation du pays en la matière.

Rominique Makaya

PROGRAMME DES OBSÈQUES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE E2C



Monsieur Louis KANOHA ELENGA

Le Directeur Général Adjoint de la société Energie Electrique du Congo S.A. (E²C) a la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel, les partenaires, amis et connaissances, du décès du Directeur Général, **Louis KANOHA ELENGA**, survenu le jeudi 14 Février au centre de traumatologie et grands brûlés de Tunis (Tunisie).

La veillée mortuaire a lieu sur l'avenue de RAGEC, rue les bons voisins, deuxième parcelle à droite, quartier Makabandilou.

Lundi 25 février

-3h25mn : arrivée de la dépouille mortelle à l'aéroport international de Maya Maya en provenance de Tunis par le vol régulier de la compagnie Royal Air Maroc, suivie du dépôt de la dépouille mortelle à la morgue municipale de Brazzaville ;

Jeudi 28 février

- 13h : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 14h : recueillement à la direction générale de E²C ;
- 16h : exposition de la dépouille mortelle au domicile familial à Makabandilou ;

BIOGRAPHIE

Louis KANOHA-ELENGA, Ingénieur en Electricité. Diplômé de l'Institut polytechnique José ECHEVERIA de la Havane (Cuba). Titulaire d'un Certificat d'Etudes Supérieures Spécialisées (CESS) en Economie et politique de l'Energie à l'Université de Grenoble 2 en France.

Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans le secteur de l'énergie au Congo :

- Directeur de la Réglementation et du Contrôle à la Direction Générale de l'Energie ;
- Chef de Projet de la Centrale à gaz de Djéno (Pointe-Noire) ;
- Administrateur Général de la Société Congolaise de Production de l'Electricité (SCPE) ;
- Directeur des Projets à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) ;
- Directeur des Affaires nouvelles à la SNPC ;
- Conseiller à l'Energie du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
- Conseiller à l'Energie du Président de la République

Le 28 juin 2013, il est nommé en Conseil des ministres, Directeur Général, Président du Directoire de la Société Nationale d'Electricité.

Depuis 2018, à la faveur de la création de la société Energie Electrique du Congo S.A (E²C), il est nommé Directeur Général de cette dernière, créée sur les cendres de la S.N.E.

Vendredi 1^{er} mars

-8h30 : départ de la dépouille mortelle du domicile familial ;
-9h30 : messe de requiem en la cathédrale Sacré-cœur de Brazzaville ;
- 11h00 : transfert de la dépouille mortelle par hélicoptère au village Moundzeli (sous-préfecture d'Owando) ;

Samedi 2 mars :

-6h : formalités à l'aéroport de Maya Maya ;
-8h : décollage pour l'aéroport d'Owando
- 10h : inhumation au cimetière familiale de Moundzeli
- 12h : fin de la cérémonie.

ASSAINISSEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le gouvernement passe aux actes

Trois ans après le recensement général des agents de la Fonction publique, les salaires de 4525 agents qui ne se sont pas présentés seront consignés dès la paie du mois de février. Le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a annoncé, le 23 février, au cours d'une conférence de presse, le début du processus de mise en œuvre des mesures d'assainissement de l'administration publique préconisées par le gouvernement, à l'issue du recensement physique des agents civils de l'Etat.

Le propos liminaire du vice-Premier ministre, que nous passons intégralement, donne la mesure de la détermination du gouvernement à améliorer la gestion du fichier de la Fonction publique au vu des résultats de ce recensement.

« Mesdames et messieurs, Je vous remercie d'être venus nombreux à notre appel pour prendre part à cette rencontre, dont l'objet est de mettre à votre disposition, à vous de la presse, et au-delà de vous, aux agents civils de l'Etat, quelques informations liées à la mise en œuvre progressive des mesures d'assainissement de l'administration publique congolaise, telles que décidées par le gouvernement, lors du Conseil des ministres du 26 novembre 2018, sur la base des préconisations contenues dans le rapport final du recensement physique des agents civils de l'Etat.

Il est important que vous ayez la bonne et juste information pour vous permettre, à votre tour, de bien informer l'opinion afin de dissiper, demain, d'éventuels malentendus et de possibles réactions injustifiées.

Pour rappel, cette opération de recensement, lancée en octobre 2016 par le Premier ministre, chef du gouvernement, a abouti à des résultats de trois ordres :

Première sorte de résultats

Le dénombrement d'un effectif global de 59 288 agents civils de l'Etat en activité, à la date du 1er janvier 2019.

Deuxième sorte de résultats

La mise en lumière de la structure et des caractéristiques de notre fonction publique, à travers notamment la répartition géographique et technique des personnels, par département, par ministère, par catégorie, par sexe, et



Le vice-Premier ministre, Firmin Ayessa, pendant la conférence de presse/Adiac

par tranches d'âges avec des prévisions des départs à la retraite, sur cinq et dix ans.

A partir de cette photographie, on sait aujourd'hui « qui fait quoi et où ». En outre, il est à noter la présence de nombreux agents en instance d'affectation ou en surplus dans certains ministères, tandis que les déficits en personnels sont criants à l'intérieur du pays.

Troisième sorte de résultats

Le décèlement de graves irrégularités sur les carrières administratives et les éléments de rémunération de certains agents civils de l'Etat.

Cet état de choses a conduit le gouvernement à décider de la mise en œuvre de seize mesures urgentes et six mesures d'accompagnement.

Parmi les mesures urgentes, je cite en premier celle qui va entrer en vigueur dès la paie des salaires

des agents civils de l'Etat de ce mois de février 2019, et qui pourra faire couler encre et salive. Cette mesure c'est la consignation, dans un mode de règlement (MDR) spécial de contrôle, des salaires de 4 525 agents qui ne se sont pas présentés au recensement, en dépit de nombreuses occasions de rappel aménagées par l'administration. Ce MDR spécial est créé. Les salaires du mois de février 2019 de ces agents ne seront pas virés sur leurs comptes bancaires, pour des besoins de contrôle. Ces agents sont appelés à apporter la preuve de leur appartenance à l'administration publique.

Il s'agit là d'une autre forme de contrôle, pour connaître la situation réelle de ces agents, au cas par cas.

Il faut préciser qu'il s'agit d'une simple consignation de salaire et non d'une suspension ou d'une suppression de salaire.

Un site sera ouvert à l'Ecole africaine des chemins de fer sise à Mpila, à partir du lundi 11 mars 2019, pour recevoir ces agents, selon un calendrier qui sera largement diffusé et affiché dans les différentes administrations publiques.

Les dispositions et modalités nécessaires sont prévues pour la réception et le traitement diligent de toutes les réclamations liées au recensement. Les agents qui apporteront les justificatifs validés, seront intégrés dans la base des données des agents civils de l'Etat. Pour ceux qui, une fois de plus, ne se seront pas présentés audit site, dans un délai d'un mois, le gouvernement prendra acte de leur inexistence et les sortira, tout simplement, des effectifs de la Fonction publique.

Je voudrais aussi vous annoncer que les autres mesures sont en cours d'exécution. Il s'agit, notamment, pour ne pas les citer toutes : -de la création d'un nouveau fichier des allocations familiales, en remplacement du fichier actuel établi en grande partie sur la base de fausses déclarations. En temps opportun, les agents civils de l'Etat seront avisés sur les dispositions pratiques liées à la mise en œuvre de cette tâche ;

-du retrait systématique des primes et indemnités indûment perçues par certains agents civils de l'Etat. L'exécution de cette mesure est effective depuis plus d'un an et se poursuit sans complaisance ;

-de l'authentification des diplômes, des textes de recrutement ou de promotion, présentés par les agents lors du recensement.

Pour la mise en œuvre de toutes ces mesures, le Premier ministre, chef du gouvernement, a mis en place, sur instruction de son Excellence Monsieur le président de la République, et par note de ser-

vice n° 0005/PM/CAB du 16 janvier 2019, un comité interministériel élargi à toutes les administrations publiques concernées.

Pour terminer, je sollicite la totale implication de la presse, dans la sensibilisation de toute la communauté des fonctionnaires et autres agents civils de l'Etat, en les exhortant au sens de responsabilité et au civisme. J'en appelle à chaque agent civil de l'Etat de suivre et d'appliquer, sans indifférence ni négligence, toutes les indications utiles émanant du comité interministériel chargé de la mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport final du recensement. Il y va du bien de l'administration publique, du bien de l'Etat et de nous tous. Assainir la gestion des personnels de l'Etat c'est une exigence de bonne gouvernance.

Combattre les ramifications des antivaleurs dans l'administration publique, afin de parvenir à une bonne maîtrise de la masse salariale, c'est encore et toujours une exigence de bonne gouvernance.

Si, tous ensemble, nous y parvenons, nous nous engagerons alors, avec assurance, dans les autres étapes du vaste chantier de la gestion rationnelle de notre Fonction publique. Je pense notamment à : -l'étape de l'enrôlement biométrique des agents recensés ; -la mise en place du système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat, grâce au numérique.

Voilà, mesdames et messieurs de la presse, l'objet de notre échange de ce jour, dont j'ai tenu à indiquer les principaux contours en guise de propos liminaire.

Je me tiens à votre entière disposition pour d'éventuelles questions, tout en vous renouvelant mes sincères remerciements pour votre présence. »

La Rédaction

RENCONTRE CITOYENNE

Bersol Exaucé Ngambili Ibam s'imprègne des problèmes de Djiri II

Le député de la 2e circonscription électorale du 9e arrondissement de Brazzaville a échangé avec ses mandants, le 23 février, au CEG Marcel-Ibalico, dans le quartier Ipo Manianga.

La rencontre, la première du genre, a été un véritable moment d'échanges entre le député Bersol Exaucé Ngambili Ibam et ses mandants.

En effet, des doléances des habitants ont tourné autour des questions d'insécurité grandissante, des érosions qui menacent des édifices publics, de l'enclavement et le manque d'éclairage public qui serait à l'origine de certains crimes commis par des bandits. La population a aussi évoqué l'absence des établissements scolaires et des centres de santé publics dans les quatre quartiers que compte Djiri II, à savoir 902 Jacques-Opangault, 904 Nkombo, 906 Ipo Manianga et 907 Makabandilou.

S'agissant de l'insécurité, par exemple, le CEG et l'école primaire Marcel-Ibalico en sont souvent victimes. Quant aux cas d'érosions, ils sont observés au lycée scientifique de Massengo et au Centre de santé intégré du quartier Domaine, dont une partie serait déjà emportée alors que les travaux sont exécutés à environ 80%.

Répondant aux préoccupations de sa

base, Bersol Exaucé Ngambili Ibam a promis de se retrouver avec les chefs de quartier et de bloc pour en élaborer une feuille de route.

« Là où nous pouvons tous ensemble mettre la main dans la poche, nous n'hésiterons pas à le faire. Mais là où nous ne pouvons pas, nous allons nous adresser à qui de droit pour résoudre tous ces problèmes », a-t-il indiqué.

A la question sur l'insécurité, l'élu du peuple a déclaré que le manque d'électrification dans les quartiers n'était pas l'unique cause de la recrudescence des actes de violence. Selon lui, l'abandon des parents est aussi à l'origine de ce fléau, qui endeuille de nombreuses familles au quotidien.

« Aujourd'hui, nous constatons tous un laisser-aller de la part des parents parce que quand il s'agit de l'éducation de l'enfant, la base c'est la famille, la religion et l'école. Quand ces trois entités ont échoué, malheureusement la rue récupère. A ce sujet, je crois qu'il est ques-

tion d'interpeller l'Etat, la famille et l'église », a-t-il laissé entendre.

Plaçant son action au cœur de l'éducation, la santé et le social, le député a appelé les habitants à s'organiser pour

le développement de leur circonscription.

Certaines doléances formulées pourront avoir une réponse dans un proche avenir. C'est le cas de la réhabilitation



Bersol Exaucé Ngambili Ibam et ses hôtes pendant la marche/Adiac

du CEG et de l'école primaire Marcel-Ibalico, qui partagent la même cour. Invité d'honneur à cette rencontre, Denis Christel Denis Sassou-N'Guesso, président d'honneur des Groupements «Bana Congo», a promis la réhabilitation de cette infrastructure scolaire.

Parrain de Bersol Exaucé Ngambili Ibam, le député d'Oyo a demandé à la population de la 2e circonscription de Djiri de soutenir leur élu, qui est sur une bonne voie.

Outre le député d'Oyo, Bersol Exaucé Ngambili Ibam s'est fait accompagner de six autres collègues, dont Romi Oyo de Ouenzé 3, Bienaimé Obam-Ondon de Gamboma II et Christian Ernest Makosso de Tchiamba-Nzassi, à Pointe-Noire.

La dernière étape de cette rencontre a été la marche ayant conduit la délégation du CEG Ibalico jusqu'à la nationale n°2, question de permettre, sans nul doute, au député et sa suite de toucher du doigt la réalité de cette partie de la ville de Brazzaville.

Parfait Wilfried Douniama

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RELANCE DES APPELS À CANDIDATURE AUX POSTES DE DIRECTION À L'INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

Contexte

Créé par la loi n° 6-2015 du 19 février 2015, l'Institut National du Travail Social (INTS) est un dispositif emblématique du renforcement des capacités du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) et de l'ensemble du système de l'action sociale au Congo.

A ce titre, les missions principales de l'INTS sont :
-D'assurer la formation initiale et continue dans le domaine du Social (l'INTS forme actuellement des assistants des services sociaux, des éducateurs spécialisés, des animateurs de développement social local, et autres spécialités plus tard.) ;
-De développer la recherche-action et la recherche appliquée en travail social.

L'INTS est placé sous la tutelle administrative du ministère en charge des affaires sociales et sous la tutelle académique du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

À la rentrée académique 2017-2018, l'établissement accueille 120 étudiants au niveau de la licence et de 40 étudiants en master en encadrement des services sociaux. Les formations au cycle de licence sont organisées sur trois années conformément au système LMD et comporte une part importante de formation pratique sur les sites qualifiants des partenaires. Le cycle de formation au master est organisé sur une durée de deux années. L'année 2018 marque l'année de diplomation de la première cohorte d'étudiants de l'Institut au niveau de la licence.

Conformément au décret n°2018-311 du 16 août 2018 portant approbation des statuts de l'INTS, les deux ministères de tutelle recrutent :

1) Pour le poste de Directeur Général

Sous l'autorité du Président du comité de direction, le Directeur général a pour mission de :
-Gérer l'Institut dans le cadre des orientations stratégiques approuvées par le comité de direction ;
-Préparer et exécuter les délibérations du comité de direction ;
-Présider le conseil d'établissement, le conseil pédagogique et le conseil scientifique ;
-Soumettre les avis du conseil d'établissement au comité de direction ;
-Préparer le programme d'activités, le budget et le rapport d'activités annuel de l'Institut ;
-Gérer les ressources humaines ;
-Nommer les jurys ;
-Représenter l'Institut dans tous les actes de la vie civile ;
-Ester en justice au nom et pour le compte de l'Institut ;
-Passer les contrats de fournitures, de services et des travaux conformément aux textes en vigueur en matière de passation des marchés ;
-Assurer la communication sur l'Institut ;
-Organiser, en liaison avec les sites qualifiants, les stages d'imprégnation et de spécialisation ;
- Organiser les activités physiques, sportives et culturelles

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Des compétences avérées en gestion financière et en gestion des ressources humaines ;
- Une capacité d'analyse des enjeux financiers, stratégiques et humains d'un établissement d'enseignement supérieur ;
- Une bonne connaissance des enjeux de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la recherche ;
- Capacité à conduire le dialogue social, sens de diplomatie, de facilité d'adaptation et de capacités de communication ;
- Excellente capacité relationnelle, capacité d'adaptation et aptitude à animer une équipe pluridisciplinaire dans un environnement complexe.

Expériences professionnelles

- Une expérience de 5 ans minimum dans une fonc-

tion de direction ;

- Expérience de la coopération avec des partenaires techniques et financiers, de pilotage et de gestion de projets ;
- Expérience de direction dans un établissement d'enseignement supérieur, ou d'une composante importante d'un établissement de ce type, dans ses dimensions pédagogique, administrative et financière ;
- Expérience dans la conduite de projets structurants, notamment sur le volet financier.

2) Pour le poste de Directeur des affaires académiques

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur des affaires académiques a pour mission de :

- Coordonner l'ensemble des activités pédagogiques ;
- Veiller à l'application des programmes d'enseignement ;
- Organiser les réunions pédagogiques ;
- Organiser les échanges d'enseignants avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires ;
- Centraliser et traiter toutes les demandes de candidature des étudiants ;
- Veiller à l'harmonisation des programmes avec les avis des organes consultatifs ;
- Elaborer et exécuter le planning des examens et concours ;
- Suivre le déroulement des concours d'entrée ;
- Veiller à la planification des stages pratiques des étudiants ;
- Organiser des stages de recyclage et de perfectionnement des techniciens et cadres supérieurs en travail social ;
- Coordonner tous les stages ainsi que les contenus de la pédagogie pratique et appliquée ;
- Identifier et être en relation avec les sites qualifiants de stage ;
- Préparer les accords avec les sites qualifiants ;
- Mettre en place la formation et l'accompagnement des acteurs associatifs susceptibles de recevoir les stagiaires, dans le développement de leurs structures et de leurs projets ;
- Mettre en place les activités spécifiques de formation adaptées aux problématiques sociales.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Bonne connaissance du système et des institutions de l'enseignement supérieur en République du Congo ;
- Bonne connaissance de la structuration et du schéma institutionnel de l'enseignement supérieur et de recherche ;
- Capacité à gérer des programmes de formation relevant du champ de l'action sociale ;
- Grande capacité d'écoute et de direction d'équipes pluridisciplinaires ;
- Capacité à coordonner des activités pédagogiques et capacité d'accompagner le personnel académique dans la formation de formateur ;
- Maîtrise des outils bureautiques ;
- Aptitudes à la communication et excellent niveau relationnel ;
- Capacité d'adaptation à différents publics cibles ;
- Connaissance du champ de l'action sociale et de ces partenaires en République du Congo et plus particulièrement des sites qualifiants ;
- Connaissance du système LMD.

Expériences professionnelles

Expérience de minimum 3 ans en matière de pédagogie, de gestion et organisation de la scolarité et de gestion de concours et examens ;
Expérience réussie en gestion d'équipe pluridisciplinaire ;
Expérience réussie en matière académique.

3) Pour le poste de Directeur des affaires administratives, financières et des ressources humaines

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur des

affaires administratives, financières et des ressources humaines a pour mission de :

- Gérer les affaires administratives ;
- Gérer les finances, le matériel et les équipements ;
- Gérer les ressources humaines ;
- Tenir à jour la comptabilité matière ;
- Préparer et exécuter le budget de l'Institut ;
- Assurer le suivi médical et l'accompagnement social des personnels et étudiants de l'Institut.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de MBA ou un diplôme équivalent dans le domaine de l'administration et/ou des finances ;
- Compétences avérées en comptabilité publique et en règles de procédures budgétaires ;
- Une bonne connaissance des procédures, des circuits financiers et de la réglementation en vigueur en matière de gestion de personnel en République du Congo ;
- Une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels comptables ;
- Capacité d'assurer l'engagement, la liquidation des dépenses et le mandatement des dépenses ;
- Capacité de suivre les encaissements, préparer et procéder au règlement de la dépense ;
- Capacité de suivre les opérations comptables et établir un état de trésorerie ;
- Capacité de fixer des objectifs clairs, de déléguer, de motiver et d'apprécier le personnel ;
- Excellente capacité relationnelle, capacité d'adaptation et aptitude à animer une équipe pluridisciplinaire dans un environnement complexe.

Expérience professionnelle

- Une expérience de minimum de 8 ans dans la gestion des finances de l'État,
- Une expérience d'au moins quatre ans en matière de gestion des ressources humaines de préférence dans l'administration publique ;
- Une expérience de gestion de projet sur financement des partenaires techniques et financiers serait un atout.

4) Pour le poste du Directeur de la recherche, de la documentation et de l'assurance qualité

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur de la recherche, de la documentation et de l'assurance qualité a pour mission de :

- Proposer les thèmes de recherche en relation avec le travail social ;
- Diffuser les résultats des études et des recherches en travail social ;
- Produire et diffuser des documents en relation avec le travail social ;
- Animer des conférences sur les thèmes sociaux ;
- Gérer les archives et la documentation.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Bonne connaissance de la recherche, plus particulièrement de la recherche en travail social et des institutions de recherche en République du Congo ;
- Bonne connaissance de la structuration et du schéma institutionnel de l'enseignement supérieur et de recherche ;
- Capacité à diriger des recherches-actions et des recherches appliquées dans le champ de l'action sociale ;
- Capacité à diriger des équipes pluridisciplinaires ;
- Très bonne connaissance de la démarche qualité en formation supérieure et en recherche ;
- Connaissance des procédures des organismes de financement de la recherche.

Expériences professionnelles

- Expérience de minimum 3 ans dans le domaine de la recherche ;
- Expérience avérée en gestion d'équipes pluridisciplinaires de recherche ;
- Expérience avérée en milieu de la recherche ;
- Expérience avérée de développement de réponse d'appels d'offres de recherche ;
- Expérience avérée de recherche appliquée, de recherche-action dans le domaine de l'action sociale.

5) Pour le poste de Directeur de la coopération

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur de la coopération a pour mission de :

- exécuter les délibérations du comité de direction, et les conclusions du conseil d'établissement relatives à la coopération ;
- élaborer en collaboration avec les services intéressés, la politique de coopération de l'Institut ;
- définir les termes de référence de la coopération en matière de travail social ;
- promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines de sa compétence ;
- Promouvoir et développer les partenariats ;
- Suivre et développer les relations fonctionnelles avec les établissements intéressés aux questions de travail social.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Disposer de connaissances juridiques (droit public, droit privé et en relations internationales) ;
- Savoir conduire une démarche de projet et la gestion de partenariats ;
- Maîtriser les techniques d'expression écrites et orales (rapports d'activités, notes de synthèse, supports de communication) ;
- Savoir utiliser les bases de données, les logiciels courants de bureautique, les technologies d'information et de communication ;
- Connaitre de manière approfondie la situation internationale dans les champs de la formation et de la recherche en travail social ;
- Connaitre les règles de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur au République du Congo et les principaux systèmes internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Avoir des qualités relationnelles, capacité à travailler en équipe ;
- Avoir l'aptitude à constituer et à développer des réseaux professionnels nationaux et internationaux.

Expériences professionnelles :

- Expérience de minimum 3 ans dans le domaine de la coopération ;
- Expérience dans un poste axé sur les relations internationales.

Les modalités de candidature

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Madame le Ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire, et se composent de la manière suivante :

1. Une lettre de motivation
2. Un CV précisant les compétences du candidat, sa formation académique, son expérience professionnelle et les responsabilités universitaires, professionnelles ou administratives qu'il a assurées. Ce formulaire doit être signé par le candidat et porter sa photo d'identité.
3. Les pièces justificatives du niveau d'instruction, les compétences professionnelles et les expériences décrites dans le CV du candidat.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 11 mars 2019 à 14h00 au secrétariat du cabinet du Ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire (ex-immeuble de la direction centrale de la Solde), situé derrière le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous :
contact@affaires-sociales.gouv.cg.
Contact téléphonique : (242) 055568743, 055265484, 066157757, 066448112

Les candidats retenus après examens des dossiers, passeront des entretiens.

Fait à Brazzaville, le 08 janvier 2019

JUSTICE

L'affaire opposant l'Etat à André Okombi Salissa renvoyée au 29 février

L'audience du 25 février n'a duré qu'une dizaine de minutes d'autant plus que la Cour n'est pas encore en possession de tous les procès-verbaux des enquêtes sur le dossier, a déclaré son président, Christian Oba.

Le procès d'André Okombi Salissa, poursuivi pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes et munitions de guerre, a été de nouveau renvoyé. « À ce jour, la commission mise en place n'est pas en mesure de renseigner la Cour sur sa mission. Cela étant, dans l'état actuel des choses, cette audience ne peut se poursuivre tant que la Cour n'a reçu tous les procès-verbaux d'enquête. Sur ce, nous renvoyons l'audience de ce jour à mercredi 27 février 2019 », a décidé le premier président de la Cour d'appel de Brazzaville, Christian Oba.

En effet, lors de l'audience du 1er février, la Cour, s'appuyant sur certaines dispositions du Code de procédure pénale, notamment les articles 161 et 264, avait ordonné un supplément d'informations, à la demande du ministère public. Ainsi, le vice-président de la Cour d'appel de Brazzaville, Akondo Ossengué, et le président de la chambre sociale, Dominique Boukaka, avaient été commis à l'examen de ces nouvelles pièces, sous la supervision de Christian Oba.

Une procédure dénoncée par la

Avocat de la défense, Me Boucountra Diallo pense que la Cour a mis en place une commission d'instruction qui n'existe nulle part dans la nomenclature juridique et organique des institutions judiciaires de la République du Congo. Selon lui, le président de la Cour criminelle n'a pas le pouvoir de créer ce qu'il appelle une juridiction d'instruction. « La moindre des choses, c'est de reconnaître son erreur, d'arrêter la machine qui est en train de dénaturer complètement le visage juridique et judiciaire du Congo pour enfin reconnaître qu'on a plus des moyens. C'est simple, c'est pour la première fois que l'on voit un président, au nom de son pouvoir discrétionnaire, créer une nouvelle juridiction », a-t-il dénoncé.

L'avocat a également critiqué le fait que le président de la Cour d'appel a désigné ses adjoints pour siéger dans la juridiction d'instruction, en violation des textes du pays. « Depuis quand des juges chargés de juger un dossier vont également siéger pour nous instruire ? La séparation entre l'instruction et le jugement est fondamentale pour la garantie des droits de la défense. On ne peut demain

siéger comme juge d'instruction et le lendemain venir juger. Ce qui se passe c'est un monstre juridique qu'ils ont créé, qu'ils prennent leurs responsabilités pour mettre fin à tout cela, ça suffit », a conclu Me Boucountra Diallo.

Défendant de son côté les intérêts de l'Etat congolais, Me Gérard Devillers a rappelé que « la défense a omis de faire un pourvoi en cassation contre l'arrêt qui ordonnait un complément d'informations. Si on ne fait pas un pourvoi en cassation, c'est qu'on accepte la décision. C'est aussi simple que cela, et on continue. »

Notons que la défense s'est renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux avocats français, notamment Me Clément Abitbol et Me Stéphane Le Meignen. « Je pense que d'ici à demain, au lieu de six que vous êtes, vous en serez certainement huit ou neuf, vous savez pourquoi. Du côté du ministère public, nous sommes toujours augustes. Quant à la partie civile, ils ne sont toujours que deux dans toute leur sérénité », a ironisé le procureur général, Michel Oniangué, dans ses observations préliminaires.

Parfait Wilfried Douniama

DROITS HUMAINS

L'Unesco publie un manuel sur le droit à l'éducation de l'enfant

L'ouvrage a été publié conjointement avec l'Initiative pour le droit à l'éducation en vue d'aider tous les acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre du droit à l'éducation, indique le communiqué de presse publié le 22 février.

Le manuel, selon le communiqué annonçant sa parution, est utile dans l'accomplissement des missions des agences des Nations unies, la participation des acteurs privés, bailleurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que des investisseurs, conformément aux droits de l'homme.

Selon l'Unesco, le livre a été conçu pour être accessible. Chaque chapitre s'ouvre sur les questions clés qui y sont ensuite traitées et s'achève par une brève synthèse reprenant les points clés ainsi que des suggestions de questions. Ceci pour amener le lecteur à réfléchir plus avant aux problèmes soulevés dans le chapitre ou pour l'inciter à plus de connaissances sur la situation dans son propre pays.

La finalité du livre, révèlent l'agence onusienne et l'Initiative pour le droit à l'éducation, est de faire en sorte que chaque acteur puisse exercer son droit à l'éducation, fournir des orientations pratiques pour la mise en œuvre et le suivi de ce droit accompagnés de recommandations pour surmonter les obstacles qui persistent.

Les moyens pour y parvenir sont notamment la sensibilisation et la connaissance du droit à l'éducation, la présentation d'une synthèse des débats et questions liées à l'éducation, l'éducation dans les situations d'urgence, la privation de l'éducation et des difficultés d'atteindre les plus marginalisés, les migrations forcées, la présentation d'un panorama général des Nations unies et de leurs mécanismes.

Lydie Gisèle Oko

GROGNE CHEZ LES CHEMINOTS

«Le Gouvernement ne peut travailler sous la pression des syndicats», avertit Fidèle Dimou

Le Chemin de fer Congo océan (CFCO) a été secoué du 5 au 12 février dernier par un mouvement de grève. Une motion de défiance avait été prise par les employés contre le directeur général de l'entreprise et son staff. Les travailleurs réclament aussi le paiement de deux années d'arriérés de salaires, les deux années concernant l'immobilisation des activités du fait des violences de Ntumi au Pool. Au terme des négociations, un relevé de conclusions a été signé entre la direction générale et l'intersyndicale. Mais le climat de tension a obligé le ministre des Transports Fidèle Dimou, à aller à la rencontre des employés à Pointe-Noire.

Les délégués du personnel et les travailleurs ont parlé au ministre qui a cherché à savoir si le relevé des conclusions qui avait été signé pour désamorcer la crise était la manifestation d'un consensus. Mais il s'est par la même occasion montré direct et ferme: «Le Gouvernement ne peut pas travailler sous la pression des syndicats», a-t-il averti. Il a plutôt exhorté les travailleurs à reprendre le travail. Le Chemin de fer Congo-Océan vient à peine de reprendre son activité. Le mouvement de grève déclenché en a surpris plus d'un. Les employés accusent leurs syndicats d'avoir été corrompus à hauteur de 14 millions de francs Cfa, alors que les travailleurs attendent le paiement de leurs arriérés de salaires.

M. Apollinaire Mavoungou, président de l'in-

tersyndicale du CFCO a tenté d'expliquer la situation: «Nous sommes à deux ans (sans salaire, Ndlr) et vous savez quelle est la vie d'un Africain. Oui, le chemin de fer a été relancé mais quelle est la condition de vie des travailleurs? Nous sommes restés comme les enfants abandonnés», a-t-il dit. Selon lui, l'agitation et les échauffourées ont débuté au Km4. «Dès lors que nous avons signé ce relevé de conclusions, le travail devrait reprendre. Ceux qui ne vont pas se plier à cette volonté, l'administration devrait s'occuper d'eux. Nous ne pouvons pas accepter que les gens puissent organiser un tel désordre dans l'entreprise. Nous nous opposerons à cela», a-t-il fait savoir.

Le ministre Fidèle Dimou, lui, n'a pas voulu laisser planer les ambiguïtés: «Vous avez soulevé une pierre qui vous retombe dessus. Il y a des procédés et des manières. Vous avez rédigé une motion de défiance par laquelle vous demandez le départ du directeur général et son staff. Encore que ce n'est pas de votre compétence. Nous, tutelle, nous savons ce que nous avons à faire. Le rôle du syndicat à ses limites. Vous n'avez pas à demander à l'administration de prendre ses responsabilités. Le Gouvernement ne peut pas travailler sous la pression des syndicats», a-t-il martelé.

Dans leurs revendications, les travailleurs ont également évoqué la concurrence de la route avec le chemin de fer. «N'ayez pas peur



de la concurrence. Ça ne doit pas vous gêner. Ne demandez pas ça à un Gouvernement, il ne le fera pas. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a des choses que le train fait et que la route ne pourra pas faire. Si la tutelle est celle que j'incarne, je sais ce que je fais. Ne m'apprenez pas à faire mon métier. Vous avez vos fonctions à vous», a dit le ministre, satisfait tout de même que les travailleurs aient décidé de reprendre le travail.

Concernant les retards des salaires, il a fait remarquer aux travailleurs que le trafic venait à peine de reprendre. «On ne peut pas dire qu'on a déjà engrangé des milliards pour tout régler. Vous avez supporté deux ans, maintenant que le train est revenu sur les rails, vous vous mettez en grève. C'est de l'agita-

tion, parce que la grève a un fond juridique et un processus. Si vous ne travaillez pas, comment voulez-vous que l'Etat puisse vous payer? Ne vous trompez pas, les salaires du CFCO, c'est vous! L'Etat travaille à vous soutenir dans l'investissement du chemin de fer. Le reste, il ne faut pas l'attendre de l'Etat. Vous êtes une entreprise à caractère industriel et commercial, ne commettez pas l'erreur de demander à l'Etat de vous payer les salaires. Mettez-vous au travail, il y aura des conséquences. Il faut qu'on remette de l'ordre dans cette maison», a-t-il estimé.

Pour sa part et interrogé sur les allégations portées contre lui, le directeur général du CFCO s'est dit serein: «Je suis partagé entre le dépit et le sourire. Sourire pas de joie; tout simplement pour dire une chose: nous occupons des postes pour avoir succédé à des anciens et celui-ci sera un jour occupé par quelqu'un d'autre. Mais, il vous revient l'obligation de léguer un héritage, une entreprise qui est viable et qui permet une pérennité et une longévité pour les générations qui viennent. Ce que j'ai fait avec mes collaborateurs relève de la gageure. Ça devrait plutôt nous valoir des félicitations plus que des quolibets. Je suis de passage. Je partirai, soit par la retraite ou bien Dieu me rappellera. Les deux années passées à la tête du CFCO, je puis vous rassurer que j'en suis fier», a-t-il déclaré.

Par le MTACMM

CINÉMA

Massein Pethas présente son nouveau documentaire

Intitulé «Les aventuriers du cinéma perdu 2», le film du réalisateur et journaliste ponténégrin a été projeté, le 21 février, à la Résidence de Joël Renou, consul général de France à Pointe-Noire.

L'œuvre de cinquante-deux minutes, produite par la société Pedroscopta dont Massein Pethas est le promoteur, a été réalisée à partir de la deuxième édition de la Caravane du cinéma congolais que cette structure organise depuis deux ans. Un événement axé sur une série de projections itinérantes de films congolais dans des villages et communautés urbaines, et dont le consulat général de France est le premier partenaire.

La deuxième édition de cette caravane a eu lieu du 24 juillet au 4 août derniers. Elle a réuni des jeunes réalisateurs et acteurs de Pointe-Noire ainsi que ceux de Brazzaville, déterminés à redonner au cinéma congolais ses lettres de noblesse.

L'initiative bénéficie aussi du soutien de l'Institut français du Congo de Pointe-Noire. Elle a été lancée en 2017 en vue de redonner vie au cinéma congolais en l'emmenant vers la population « pour qu'elle sache qu'il existe bel et bien ». Massein Pethas a expliqué : «Aujourd'hui, on est à une époque charnière

du cinéma congolais. Il y a eu une génération des anciens cinéastes qui a fait ce qu'elle a pu. Après, le cinéma congolais a connu des soucis. Actuellement, nous avons une génération de jeunes cinéastes qui se donne des moyens pour le développer ».

A la première édition, dont les étapes sont retracées dans le documentaire «Les aventuriers du cinéma perdu» en quarante-trois minutes, l'aventure a commencé à Pointe-Noire pour aboutir à Madingou en passant par Hinda, Les Saras, Dolisie, Loudima, Nkayi.

Le deuxième épisode «Les aventuriers du cinéma perdu» commence donc à Madingou où s'est arrêtée la première édition, pour s'achever à Oyo, dans la Cuvette, via Mussanda (Bouenza), Mindouli, Ignié et Kintélé (Pool). La caravane est aussi passée par Ngo et Gamboma (Plateaux) où les projections n'ont pu pas être faites.

Le documentaire est une véritable balade touristique ponctuée de découvertes et de surprises. Les images font part de l'étonnement et de la satisfaction des habitants des localités visitées, qui découvrent le cinéma congolais et le travail des jeunes cinéastes.

Plusieurs films ont été projetés à cette occasion, notamment



Massein Pethas lors de la projection/Adiac

«Jeu de dupe» de Rodrigue Ngolo, «Dilemme» de Lisbeth Mabilia, «X cop» de Bonheur Pembélé, «Sacrilège» de Michaël Yombi, «Le trône du roi Kuta 1er» de Frédérique Kouta, et un extrait du film «Venezuela un salto en atlantico». Il y a eu aussi les documentaires tels «Loudiman» et «Cent-cent de Mpaka» de Massein Pethas.

Au cours des échanges qui succèdent aux projections gratuites, les langues se délient. Les gens expriment leur besoin d'avoir et de suivre les films congolais, leur désir de rencontrer les acteurs et réalisateurs

des films projetés, leur satisfaction de savoir qu'il existe aussi un cinéma congolais et leur souhait de voir les films congolais traverser les frontières pour être visibles au niveau international. «Nous suivons les films des autres, on voudrait que les films congolais soient aussi suivis dans les autres pays», lance un jeune à la fin d'une projection.

L'événement suscite des vocations. Certains voient en cette caravane un début de réalisation de leur rêve : «J'ai toujours été intéressé par le cinéma. Je voudrais être acteur mais je

n'ai jamais eu l'occasion de m'exprimer, vous pourriez me dire ce qu'il faut faire pour que j'y arrive», a confié un autre jeune.

Pointe-Noire succède à Brazzaville où le film a été projeté le 8 février à la préfecture. Les deux projections ont eu lieu avec le soutien de la NNC Arts et production, une nouvelle structure créée pour produire et distribuer les films congolais. «C'est une première au Congo. Cette structure a aussi montré de quoi elle est capable en finançant les Kambas awards, l'année passée. Elle mérite toute notre confiance», a estimé Massein Pethas. La NNC Arts et production, qui a financé la deuxième édition de la Caravane du cinéma congolais, s'est aussi engagée à faire de même pour la troisième.

Au terme de la projection du documentaire «Les aventuriers du cinéma perdu 2», la société Pedroscopta a décerné des trophées à Joël Renou, Fabienne Bidou, directrice déléguée de l'Institut français du Congo à Pointe-Noire, Elisabeth Mangoko, maire de la communauté urbaine de Hinda, ainsi qu'à un bienfaiteur ayant gardé l'anonymat, pour leur soutien au cinéma congolais et à la Caravane du cinéma congolais.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

PRÉSERVATION DU DOMAINE PUBLIC

Les occupants anarchiques des abords des rivières sommés de déguerpir

L'ordre a été donné, il y a quelques jours, par Jean François Kando, maire de Pointe-Noire et président du conseil départemental et municipal de la ville, à l'occasion de la cinquième session ordinaire de cette assemblée locale.



Une inondation à Pointe-Noire/DR

À Pointe-Noire, chaque fois qu'il pleut, les rivières sortent de leurs lits en provoquant des inondations et des dégâts matériels. Dans la nuit du 5 au 6 janvier dernier, par exemple, une pluie torrentielle a occasionné des inondations dans la plupart des arrondissements de la ville. La crue de la Tchinouka qui traverse la ville de Pointe-Noire a atteint un niveau élevé et débordé en causant la destruction de certaines infrastructures routières et bien d'autres dégâts.

C'est ainsi qu'après une large consultation citoyenne auprès de tous les acteurs locaux et des structures de l'Etat impliquées dans la recherche des solutions aux inondations, le Conseil départemental et municipal a décidé de mettre en place un plan de riposte en vue de prémunir la population des désagréments observés ces derniers jours.

Mais avant la mise en place de ce plan, le maire de la ville de Pointe-Noire a demandé à ceux qui occupent anarchiquement les abords des rivières de les libérer en vue de faciliter la grande opération de désengorge-

ment des lits des rivières. « Cette situation déplorable dont les causes sont connues interpelle tous les citoyens. Ensemble, sensibilisons la population à l'importance de cette opération. En tout état de cause, toutes les mesures seront prises pour le déguerpissement, le moment venu, de la population concernée par l'occupation illégale des emprises où seront exécutés les travaux », a déclaré Jean François Kando aux élus locaux.

Notons que les inondations, à Pointe-Noire, sont souvent récurrentes. Pour remédier à cette situation, le Conseil départemental et municipal va, au cours de cette cinquième session ordinaire dite budgétaire, examiner un programme d'assainissement concocté à l'aune des dégâts observés après les pluies diluviennes.

Hugues Prosper Mabonzo

LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL

Don du vice-président au complexe sportif de Pointe-Noire

Pour rendre l'infrastructure plus visible, Gaëtan Victor Oborabassi vient de la doter d'un nouveau drapeau national et a remis de nouveaux équipements sportifs (chaussures de sport, chaussettes, maillots et casquettes) aux jeunes ramasseurs de balle.



le vice-président entouré des jeunes ramasseurs de balle

Expliquant le sens de son geste, le vice-président de la Ligue nationale de football a déclaré : « En bon citoyen, nous ne devons pas toujours attendre tout de l'Etat ou du gouvernement de la République. Il s'agit d'apporter chacun, selon ses moyens, sa petite pierre en vue de la reconstruction du grand édifice qui est le football congolais ».

Gaëtan Victor Oborabassi a, en

outre, lancé un vibrant appel aux Congolais, en général, et aux habitants de Pointe-Noire, en particulier, en vue d'appuyer les actions de la Ligue nationale de football. « En plus des pouvoirs publics, la pratique du sport et du football particulièrement exige de nos jours l'appui de beaucoup de partenaires », a-t-il estimé.

Séverin Ibara

EXPOSITION

France émotion, le voyage animé au Congo

L'exposition qui fermera ses portes le 6 mars, à Brazzaville, a été ouverte récemment par la directrice déléguée de l'Institut français du Congo (IFC), Marie Audigier.

Conçue par le cluster tourisme et culture de Atout France (qui réunit cinquante et un grands sites culturels français), en partenariat avec l'IFC, «France émotion» intervient après le succès remporté par l'exposition « Imagine France - Un autre voyage ». Ce nouveau projet artistique pour 2018-2020 a pour objectif de promouvoir l'offre culturelle touristique dans le monde entier à travers un prisme artistique.

Quatre photographes étrangers de quatre continents différents ont été choisis afin d'apporter un regard renouvelé sur le patrimoine culturel français. Il s'agit d'Ishola Akpo (Bénin), Edu Monteiro (Brésil), Lourdes Segade (Espagne) et David Schaillo (Etats-Unis). Pour donner vie à ces prises de vue, Julie Chheng et Thomas Pons (un duo des artistes français) diplômés de l'École nationale supérieure des arts décoratifs et lauréats de la Villa Kujoyama, arts numériques en 2016, ont, à partir des trente-cinq dip-



Marie Audigier expérimentant l'application aux visiteurs

tyques, imaginé un personnage animé circulant et se métamorphosant dans les photographies, grâce à une application mobile gratuite, simple et accessible à tous. Des petites aventures de cinq à quinze secondes.

Ce processus est disponible en téléchargeant l'application « Moving cards ». Très simple, il peut être aussi utilisé sur des écrans d'ordinateur, cartes postales et stickers. Des produits dérivés pourront être créés et permettront ainsi aux visiteurs de continuer à faire vivre leurs photos chez eux.

Trente-cinq diptyques pour

trente-cinq animations C'est un parcours composé de quatre sections, d'une arche à l'autre... Admiration (avec neuf diptyques). Il s'agit de l'Arc de triomphe, Lyon, Mont Saint Michel, Petit Palais, Viaduc de Millau, Villa Cavrois, Abbaye de Cluny, Pont du Gard, Voyage à Nantes ;

O saisons, O châteaux ! Nostalgie (avec neuf diptyques), que sont Azay le Rideau, Château d'Amboise, Château de Thoiry, Palais des papes Avignon, Château de Blois, Château de Chenonceau, Besançon, Château du Haut-Koenigsbourg, Ai-

gues-mortes ;

L'imaginaire des musées... (avec neuf diptyques), à savoir Musée Fabre, Quai Branly, Gare Saint Sauveur Lille3000, Château de Chantilly, Monastère de Brou, Musée des Confluences, Orangerie, MUMA, Mucem ; puis

Métamorphoses ; fascination (avec huit diptyques) : Musée d'Orsay, Carcassonne, Caverne du Pont d'Arc, Château du Clos Lucé, Parc Zoologique, Musée Lalique, Pic du midi, Opéra de Vichy.

«France émotion – Le voyage fantastique» est donc une ex-

périence artistique inédite, à la croisée de la photographie et de l'animation numérique, qui plongera les spectateurs dans un voyage surprenant, les invitant à découvrir ou redécouvrir la formidable richesse du patrimoine français.

Le commissariat du projet a été confié à Muriel Enjalran, directrice du Centre régional de la photographie Nord Pas-de-Calais à Douchy-les-Mines, critique d'art et commissaire d'exposition.

Le projet sera ensuite déployé pendant trois ans sous la forme de modules itinérants qui circuleront dans le monde entier. Des vidéos l'accompagneront et alimenteront les réseaux sociaux. Cette exposition a été présentée à Paris, à la Conciergerie (Centre des monuments nationaux). Elle fera escale en Espagne, en Italie, en Allemagne, au Brésil, aux États-Unis ou encore au Bénin, puis continuera son itinérance internationale jusqu'en 2020.

Bruno Okokana

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

AS Otoho n'a plus droit à l'erreur

Après avoir enregistré sa première défaite dans la phase de poules, le représentant congolais n'a plus d'autres options que gagner, le 3 mars à Owando, face à Hassania Us Agadir en vue de relancer ses chances de qualification.

La troisième journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la Confédération a mis l'AS Otoho en mauvaise posture. Les Congolais se sont inclinés (1-2) à Agadir face à Hassania qui, du coup, lui chipe la deuxième place grâce à ses quatre points. Avec deux points, l'AS Otoho est reléguée à la troisième place devant le Raja de Casablanca, tenant du titre. C'est la conséquence de la seconde mi-temps très catastrophique pour l'AS Otoho.

Après avoir réussi à résister durant la première partie, les joueurs de l'AS Otoho ont concédé deux buts en l'espace de quatre minutes. Yassine Rami a ouvert le score à la 50e mn, avant de doubler la mise à la 54e. L'AS Otoho a réduit le score à la 88e mn par l'entremise de Matheus Botamba.

Les Congolais devront revoir leur copie à domicile, le dimanche prochain, en vue de reconquérir les points perdus. Si l'AS Otoho l'emporte, elle récupérera sa deuxième place et sera en pole position pour se qualifier pour les quarts de finale. Une défaite sera synonyme d'une élimination.

Dans l'autre match du groupe A, le Raja de Casablanca a été battu par Renaissance sportive de Berkane (2-4) qui confirme sa place de leader avec sept points. Dans le groupe B, le Club sportif Sfaxien (cinq points) reste leader malgré son nul de 0-0 face à Salitas FC. L'Etoile du Sahel a rejoint Enugu Ranger à quatre points après sa victoire (2-1). Dans le groupe C, Nkana FC (six points) a pris ses distances sur ses poursuivants grâce à sa victoire sur Asante Kotoko (3-1). Zesco United a été accroché sur son terrain par El Hilal (1-1). Les deux équipes sont au coude à coude avec quatre points chacune. Dans le groupe D, le Gor Mahia est en tête avec six points après sa victoire (2-0) face à NasrAthlétic Hussein Dey (2-0). Le club algérien a été rejoint par le Petro Atletico qui a tenu en échec le Zamalek (0-0).

James Golden Eloué

JUDO

Les clubs de Ouenzé se mettent en jambes

En attendant le championnat national, une mini compétition a mis sur le tatami les judokas du club Baobab et ceux de la génération Kanon, le 24 février à Brazzaville.



Une vue des judokas avec les organisateurs de la compétition

Une quarantaine des jeunes des âges différents a compété sur sept catégories. La compétition organisée par la fondation Fiston-Ingani est à sa première édition. Elle vise la promotion des vertus du sport au sein de la société.

« Actuellement, la jeunesse est divisée au sein des clans, à savoir les Arabes et les Américains. Nous devons bannir les esprits de gangstérisme que nos jeunes frères manifestent. Il faut instaurer l'entraide, la mutualité et le fair-play au

sein de nos quartiers », a lancé Fiston Ingani, président de la fondation éponyme.

Les athlètes ont salué l'initiative et, par la même occasion, vanté la qualité des combats, malgré quelques défaillances dues au manque de compétition. « C'est un échange entre deux clubs. Nous avons organisé cette mini compétition dans le but d'évaluer le niveau de nos athlètes qui n'ont pas compété depuis plusieurs mois. Vu le statu quo au niveau du judo congolais, nous ne pouvons pas rester

les bras croisés », a précisé Me Rock Aoué Kickouama, entraîneur du club Baobab.

Notons que le judo congolais traverse une zone de turbulence depuis quelques temps à cause du conflit de leadership qui règne au sein de la Fédération congolaise de Judo et disciplines associées. D'ailleurs, la compétition a été stoppée après un prétendu appel des dirigeants de la fédération. D'après les organisateurs, cette initiative est un appel à l'union au sein de la fédération.

Rude Ngoma, stagiaire